

# 20



**UNE ANNÉE  
HORS NORME !**

# 21



RAPPORT D'ACTIVITÉ DASTRI



VOUS TRIEZ  
NOUS COLLECTONS

**03** les faits et les chiffres clés

**04** message du président

**05** message de la déléguée générale

#### PREMIÈRE PARTIE

**06** un enjeu sanitaire et environnemental

#### DEUXIÈME PARTIE

**16** trier, collecter, traiter

#### TROISIÈME PARTIE

**32** sensibiliser, dialoguer, convaincre

**40** l'équipe et la gouvernance

**42** données financières 2021

**43** glossaire

## **DASTRI : L'ANIMATEUR D'UNE FILIÈRE À LA CROISÉE D'ENJEUX DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT**

- Un corpus législatif et réglementaire constitué de références au Code de la santé publique et au Code de l'environnement,
- Le ministère des Solidarités et de la Santé et celui de la Transition écologique au nombre de ses tutelles,
- L'élimination des déchets collectés, et non leur transformation en matière première secondaire comme

c'est le cas pour la plupart des autres filières matériaux. Mais des problématiques de recyclage induites par certains dispositifs médicaux avec électronique,

- Des objectifs de montée en puissance du taux de collecte très rapide, comparés à ceux fixés aux autres éco-organismes, Tout converge pour signifier le caractère atypique de l'éco-organisme et son positionnement

à la croisée des enjeux de santé et d'environnement.

Association de droit privé à but non lucratif, DASTRI est financé à 100 % par les industries de santé, sans aucune répercussion pour ses bénéficiaires, et a pour mission d'apporter une solution simple et sécurisée aux patients en auto-traitement et aux utilisateurs d'autotests de maladies infectieuses transmissibles.



## MARS 2021

Après avoir été autorisés à pratiquer des tests antigéniques fin 2020, les pharmaciens commencent à vacciner contre la Covid-19.



66

Nombre d'adhérents de DASTRI au 31.12.2021.



## 26 AVRIL 2021

Signature d'une convention entre DASTRI et la DGS précisant les modalités de versement d'une subvention pour la collecte et le traitement des déchets des vaccins Covid réalisés en officine jusqu'au 31.12.2021.



4 422 470

Nombre de boîtes à aiguilles distribuées par DASTRI aux pharmacies en 2021.



1,36 MILLIARD

Nombre d'unités de dispositifs médicaux déclarées par les adhérents de DASTRI en 2021 (mises en marché en 2020), soit + 4 %.



## 10 SEPTEMBRE 2021

Décret d'application de la loi AGEC concernant les équipements électriques et électroniques associés à des dispositifs médicaux perforants. Trois mois plus tard, l'arrêté du 10 décembre définit les conditions de collecte, d'entreposage, de transport et de traitement des DASRIe.



19 930

Nombre de points de collecte du réseau DASTRI en France au 31.12.2021 : 18 811 pharmacies, 1 047 déchetteries et bornes en collectivités locales et 72 autres points de collecte (camions de collecte itinérante, PUI...).



## SEPTEMBRE- OCTOBRE 2021

8<sup>e</sup> édition du baromètre Ifop-DASTRI auprès des patients en auto-traitement et des pharmaciens.



+ 60 %

Taux de croissance du tonnage net collecté, l'éco-organisme ayant pris en charge les déchets de tests et de vaccins générés par les pharmaciens.



## 18 DÉCEMBRE 2021

La DGS informe DASTRI de sa volonté de reconduire jusqu'au 31 août 2022 une subvention pour la collecte et le traitement des déchets de tests et de vaccins Covid réalisés en officine.



70 243

Nombre d'enlèvements dans les points de collecte réalisés en 2021 par les opérateurs DASTRI, soit une moyenne de 5 856 enlèvements par mois. En croissance de 4 % par rapport à 2020, du fait de la densification du réseau et du tonnage total de DASRI en très forte augmentation.



## 28 DÉCEMBRE 2021

DASTRI est agréé pour la collecte des DASRI et des DASRIe des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'auto-tests jusqu'au 31 décembre 2022.



82 %

Taux de collecte 2021 des DASRI patients, rapporté au gisement estimé, en moyenne France. Quasiment stable par rapport à 2020 (83 %).

Depuis sa création, il y a près de dix ans, la filière DASTRI constitue une filière atypique, car au croisement de la santé publique et de l'environnement. En 2021, cette double dimension s'est illustrée avec une acuité particulière et la filière a renforcé son rôle.

**En acceptant d'intervenir, de manière massive, hors de son périmètre d'agrément** – limité à la prise en charge des déchets infectieux perforants des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests –, pour collecter et traiter les déchets de tests et de vaccins Covid des professionnels de santé que sont les pharmaciens, DASTRI et ses adhérents – entreprises du médicament et fabricants de dispositifs médicaux – ont démontré leur utilité, au service de la société.

Sollicité par les pouvoirs publics, l'éco-organisme, en coopération étroite avec ses opérateurs de collecte et l'ensemble de ses prestataires, a su se mobiliser et se réorganiser, en un temps très court, pour faire face à un surcroît d'activité inédit.

Financée exceptionnellement par une subvention publique dans cette phase de crise pandémique, la prise en charge, hors agrément, des DASRI professionnels des pharmaciens devra à l'avenir trouver un modèle de financement pérenne, en cohérence avec l'extension des missions confiées aux pharmaciens.

**En étant enfin agréée pour prendre en charge les équipements électriques et électroniques associés à des dispositifs médicaux perforants**, la filière va désormais pouvoir pleinement contribuer à l'essor de l'économie circulaire. Une évolution attendue, depuis la promulgation en février 2020 de la loi AGEC, qui renforce et consacre le rôle des filières REP en général, et celui de la filière DASTRI en particulier, en tant que levier de cette transformation. L'enjeu environnemental est devenu une affaire de société, comme en témoignent notamment les points de vue exprimés par les patients et les professionnels de santé, régulièrement questionnés par l'éco-organisme. Ici aussi, la filière DASTRI est en capacité de renforcer son rôle et de prendre en charge la fin de vie des dispositifs médicaux innovants que l'essor de l'e-santé va multiplier à l'avenir.



En 2021, année hors norme, la filière DASTRI a prouvé son utilité, au service de la société.



Yannick Jegou  
**PRÉSIDENT  
DE DASTRI**

Laurence Bouret  
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DE DASTRI



Enjeux sanitaires et environnementaux se conjuguent pour faire de DASTRI une REP Tech.



Deux événements d'envergure ont marqué la filière DASTRI en 2021.

**Le premier est exogène : c'est l'urgence sanitaire induite par la pandémie.** Et le recours à DASTRI pour collecter et traiter les déchets des millions de tests et de vaccins réalisés en pharmacie pour accélérer la lutte contre la Covid-19. Qu'on en juge : + 35 % de boîtes à aiguilles fabriquées ; + 52 % de caisses carton distribuées aux pharmaciens ; + 60 % de déchets collectés ! 18 000 pharmaciens, dans toute la France, confrontés à un afflux soudain de déchets infectieux qu'ils n'avaient pas l'habitude de produire et de gérer. Et des opérateurs de collecte DASTRI, très sollicités... Mission accomplie, en quelques mois, grâce à l'agilité de l'éco-organisme et à l'engagement de tous ses partenaires.

**Le second est endogène : c'est l'agrément de l'éco-organisme,** obtenu le 28 décembre, pour prendre en charge les DASRIe, ce qui va permettre de recycler les dispositifs médicaux perforants associés à des équipements électroniques, alors que les DASRI conventionnels sont aujourd'hui incinérés ou enfouis après prétraitement. À la différence du précédent, ce défi s'inscrit dans le moyen-long terme.

- au plan sanitaire, car ces dispositifs médicaux, issus d'innovations de rupture, sont aujourd'hui très minoritaires : quelques millions vs 1,36 milliard d'unités de DASRI conventionnels. Leur montée en puissance sera progressive, car liée à la digitalisation de la santé et à son appropriation par les patients.

- au plan environnemental, car beaucoup reste à inventer pour permettre le recyclage de ces dispositifs médicaux de nouvelle génération et, plus globalement, accompagner la décarbonation de la santé : nouvelles techniques de séparation des composants – plastique, piles, métal et carte électronique –, éco-conception des produits, mais aussi sécurisation des dispositifs médicaux ou boîtes à aiguilles connectées. Ce sera la mission du DASTRI Lab, qui entend mettre au service des adhérents de la filière une dynamique d'innovation et d'expérimentation. En s'appuyant sur une implantation en Bourgogne-Franche-Comté, l'enjeu du DASTRI Lab est désormais de créer un écosystème de santé où coopèrent fabricants de dispositifs médicaux, professionnels de santé et écoles d'ingénieurs spécialisées. 2022 promet d'être aussi dense que 2021 !



# UN ENJEU SANITAIRE & ENVIRONNEMENTAL

L'année 2021, dans la continuité de 2020 mais avec une acuité plus forte encore, est emblématique de la dualité de la filière DASTRI. La dimension sanitaire a pris une envergure inédite avec la gestion, hors agrément, des millions de DASRI générés par les pharmaciens engagés dans la lutte contre la Covid-19, en plus des DASRI perforants des patients. Autre actualité forte de 2021, l'extension du périmètre de l'éco-organisme à la gestion des DASRI avec électronique renforce l'ancrage de la filière dans l'économie circulaire.



+60%

de DASRI collectés et traités

## 66 ADHÉRENTS MOBILISÉS POUR PRENDRE EN CHARGE LA FIN DE VIE DE LEURS PRODUITS QU'ILS FINANCENT À 100 %<sup>1</sup>

Grands groupes ou PME, fabricants de dispositifs médicaux, de médicaments ou entreprises mixtes, souvent filiales de groupes dont les sociétés mères sont basées hors de l'Hexagone, les adhérents de DASTRI inventent ensemble depuis 2013, à l'échelle du territoire français, un système unique, sans équivalent en Europe et dans le monde.

42

entreprises  
mixtes

19

fabricants  
de dispositifs  
médicaux

5

entreprises du  
médicament

53

sociétés filiales  
de groupes  
originaires  
de 15 pays

### RÉPARTITION DES ADHÉRENTS EN FONCTION DE LEUR ACTIVITÉ

UDM : Unité de Dispositif Médical

UCD : Unité Commune de Dispensation

	MIXTES	UDM/ PCT	UCD
AAZ		●	
Abbott France		●	
Abbvie	●		
Alexion Pharma France	●		
ALK-Abello	●		
AlphaDiab SAS		●	
Amgen SAS	●		
Ascensia Diabetes Care France SAS	●		
Aspen France SAS	●		
AstraZeneca SAS			●
Bayer Santé SAS	●		
Bbraun Medical		●	
Becton Dickinson France SAS		●	
Biogaran*	●		
Biogen Idec France	●		
Bioprojet Pharma	●		
Biosynex		●	
Biotest France SAS	●		
Bristol-Myers Squibb	●		
Cheplapharm France SAS	●		
CSL Behring SA	●		
Dinno Santé		●	
Distri-Flash Run		●	
Ferring SAS	●		
Gedeon Richter France	●		
IBSA Pharma	●		
Insulet France SAS		●	
Ipsen Pharma SAS	●		
Janssen-Cilag	●		
Laboratoire Aguettant SAS			●
Laboratoire Chauvin	●		
Laboratoire GlaxoSmithKline	●		
Leopharma	●		

Afrique du Sud, Allemagne, Australie,  
Autriche, Belgique, Danemark,  
États-Unis, Grande-Bretagne, Hongrie,  
Inde, Israël, Italie, Japon, Suède, Suisse

	MIXTES	UDM/ PCT	UCD
LFB Biomédicaments	●		
Lifescan France SAS		●	
Lilly France SAS			●
Medac SAS			●
Medtronic France SAS		●	
Med Trust		●	
Menarini Diagnostics France SARL		●	
Merck Serono SAS	●		
MSD France	●		
Mundipharma	●		
Mylan Medical SAS	●		
Mylan SAS	●		
Nordic Pharma	●		
Novartis Pharma SAS	●		
Novo Nordisk	●		
Octapharma France	●		
Organon France*	●		
Owen Mumford		●	
Pfizer SAS	●		
Pikdare France		●	
Reddy Pharma SAS*	●		
Roche Diabetes Care France		●	
Roche Diagnostics France SAS		●	
Roche SAS	●		
Sandoz			●
Sanofi France	●		
SEMES SA		●	
Swedish Orphan Biovitrum	●		
Takeda France SAS	●		
Teva Santé SAS	●		
Theramex	●		
UCB Pharma SAS	●		
Ypsomed SAS		●	

\* Nouvel adhérent en 2021

1. Sans répercussion pour les patients, du fait des modalités de fixation des prix, contrairement aux autres filières REP qui répercutent le coût sur les consommateurs.

## **1• L'enjeu de santé publique et l'impact de la pandémie de Covid-19 sur la filière DASTRI**

### **Une filière créée pour les patients**

Née du Grenelle de l'Environnement, la filière DASTRI a pour objectif de soustraire du flux des déchets ménagers les perforants générés par les patients en auto-traitement lorsqu'ils se soignent ou se dépistent. L'enjeu est donc avant tout sanitaire : il s'agit d'éviter les blessures que pourraient occasionner ces aiguilles et autres piquants, notamment aux personnels en charge de la collecte et du tri des déchets ménagers. Le dispositif, unique au monde aujourd'hui à l'échelle nationale, repose sur un triangle vertueux :

- **le patient** trie ses DASRI et les stocke dans des contenants appropriés – les boîtes à aiguilles – avant de les déposer dans un point de collecte.
- **le pharmacien** distribue les boîtes vides au patient et les collecte une fois remplies.
- **le metteur en marché** -fabricant de dispositifs médicaux ou entreprise du médicament- responsable de la fin de vie de ses produits – d'où l'intitulé de REP<sup>1</sup> –, finance le dispositif et s'acquitte de ses obligations en adhérant à DASTRI.

Quant à l'éco-organisme, il a pour mission de faire fonctionner la filière REP DASRI à travers un ensemble d'opérations : fabrication et distribution des boîtes aux pharmacies, enlèvements des déchets stockés dans les points de collecte, puis traitement dans des sites habilités. Et il doit être agréé par les pouvoirs publics pour la gestion de ces déchets patient, sur la base d'un cahier des charges.

Depuis 2013, DASTRI a vu le périmètre des bénéficiaires s'élargir progressivement : aux 18 pathologies initiales sont venues s'ajouter 4 nouvelles pathologies, ainsi que les tests de diagnostic de maladies infectieuses transmissibles. Dix nouvelles pathologies sont actuellement en cours d'examen à l'ANSM.

### **Des pharmaciens mobilisés pour lutter contre la pandémie de Covid-19**

C'est dans ce contexte d'extension progressive de son périmètre d'intervention au bénéfice des patients qu'a surgi en 2020 l'ouragan Covid-19 ! Après une phase de sidération pendant laquelle les gouvernements du monde entier ont eu recours à des solutions drastiques – des confinements plus ou moins stricts –, pour tenter de freiner la progression de la pandémie, de nouveaux moyens de lutte contre la maladie sont mis au point : dès 2020, des tests – sérologiques, PCR, antigéniques – puis, à partir de janvier 2021, des vaccins, dont les tout



### **Les 22 pathologies de la filière DASTRI**

#### **L'arrêté du 23 août 2011**

- Acromégalie
- Algies vasculaires de la face et migraines
- Anémie secondaire à l'insuffisance rénale chronique
- Choc anaphylactique
- Déficits immunitaires traités par immunoglobulines par voie sous-cutanée
- Diabète
- Dysfonction érectile d'origine organique
- Hémophilie sévère A et B
- Hépatites virales
- Infection à VIH
- Infertilité ovarienne
- Insuffisance rénale chronique
- Insuffisance surrénale aiguë
- Maladie de Parkinson
- Maladie veineuse thromboembolique
- Maladies auto-immunes
- Ostéoporose post-ménopausique grave
- Retard de croissance de l'enfant et déficit en hormone de croissance

#### **L'arrêté du 4 mai 2016**

- Arthrite goutteuse
- Arthrite juvénile idiopathique systémique
- Certaines hypercholestérolémies

#### **L'arrêté du 18 décembre 2017**

- Hypophosphatasie

1. REP : Responsabilité Élargie du Producteur



### 12 familles de produits : total des quantités déclarées au titre de 2020

Le montant des cotisations appelé en 2021, à verser à l'éco-organisme par chaque adhérent, est calculé sur la base des quantités mises en marché au titre de l'année N-1 déclarées à DASTRI.

UDM	QUANTITÉS
 Lancettes et autopiqueurs à usage unique et barillets à lancettes	704 470 345
 Aiguilles pour stylo	598 842 334
 Aiguilles seules	11 015 991
 Micro-perfuseurs	186 823
 Sets de transfert	4 407 117
 Cathéters	4 100 919
 Cathéters tout en un type MIO	1 221 443
 Stylos avec aiguille sertie ou aiguilles rétractables	11 587 779
 Seringues avec aiguille solidaire	21 595 539
 Imijets	333 946
 Auto-piqueurs pour autotests	78 194
 Applicateurs pour produits complexes	6 995 643
<b>TOTAL UDM</b>	<b>1 364 836 073</b> (+ 4,1 %)
<b>TOTAL UCD</b>	<b>87 955 048</b> (+ 1,9 %)

Les déclarations des adhérents font l'objet d'un contrôle périodique, à raison d'un tiers des adhérents chaque année. Les régularisations effectuées, suite aux contrôles réalisés en 2021, ont représenté 0,04 % des quantités totales, démontrant ainsi la conformité globale des déclarations.

nouveaux vaccins à ARN messager. Encore faut-il pouvoir les administrer. Raison pour laquelle, après avoir mobilisé les laboratoires de biologie médicale et les médecins et ouvert des centres de vaccination, les pouvoirs publics se tournent vers le réseau des pharmaciens pour accélérer la cadence : un réseau dense sur tout le territoire et facile d'accès. Après avoir commencé à pratiquer des tests sérologiques en juin 2020, puis des tests antigéniques à l'automne 2020, les pharmaciens sont invités à vacciner à partir de mars 2021. La conséquence ? Une production considérable de déchets – des DASRI, perforants ou non, selon le cas – qui doivent être rapidement collectés, alors que les pharmaciens, ne générant pas de DASRI jusqu'en 2019<sup>2</sup>, n'avaient pas contractualisé avec un opérateur de collecte, à la différence des médecins ou des infirmiers.

#### La montée en puissance des interventions de DASTRI hors agrément

Pragmatiques, les pouvoirs publics sollicitent DASTRI au printemps 2021 pour prendre en charge les déchets de vaccination en officine, comme ils l'avaient fait, fin 2020, pour collecter les vaccins contre la grippe et les déchets de tests Covid. La solution est simple et immédiate, puisque le circuit de collecte et traitement est opérationnel. Mais dépourvue de financement, ces déchets étant produits par des professionnels – donc hors périmètre d'agrément de DASTRI –, pour lesquels l'éco-organisme n'est pas financé par ses adhérents au titre de la REP. Une nouvelle convention<sup>3</sup> est alors signée le 26 avril 2021 entre la DGS et DASTRI concernant le versement d'une subvention pour la collecte et le traitement des déchets de vaccination Covid en pharmacie jusqu'au 31.12.2021. À l'automne, les contaminations reprennent et la vaccination est, plus que jamais, une priorité des pouvoirs publics. Après avoir envisagé un retour au droit commun – les pharmaciens organisent et financent la fin de vie de leurs déchets –, la DGS informe finalement l'éco-organisme de sa volonté de reconduire la subvention pour les tests et les vaccins Covid jusqu'au 31.08.2022. Néanmoins, au-delà de la problématique Covid, la question du financement de la prise en charge des déchets professionnels des pharmaciens, par une filière conçue et agréée pour gérer les DASRI de patients, reste posée pour l'avenir.

2. Date à laquelle la vaccination contre la grippe a été autorisée dans l'ensemble des pharmacies volontaires, mais uniquement pour les cibles prioritaires (personnes de plus de 65 ans, femmes enceintes...)

3. La convention signée le 23 novembre 2020 entre DASTRI et la DGS précisait les modalités de versement d'une subvention pour les déchets de tests Covid et des vaccins antigrippaux en pharmacie.

## 2• L'enjeu environnemental et la mise en œuvre de la loi AGEC

### Des attentes sociétales fortes

L'année 2021 a mis en lumière, avec une acuité particulière due à la pandémie, la dimension sanitaire de la filière DASTRI. Mais, pas plus que les autres secteurs d'activité, celle-ci ne peut ignorer le défi de la transition écologique. Ou comment passer d'une économie linéaire à une économie circulaire et moins carbonée. D'autant que la filière est confrontée à deux tendances de fond. D'une part, les attentes de ses principales parties prenantes. Interrogés dans le cadre du baromètre annuel IFOP-DASTRI, les patients déclarent, à une très large majorité, vouloir choisir des produits de soins moins impactants pour l'environnement.

Quant aux pharmaciens, 92 % - soit + 1 point vs 2020 -, estiment que leur implication en faveur de l'environnement est importante. Et 79 % pensent que leur patientèle est sensible à cet enjeu.

### De nouveaux dispositifs médicaux issus d'innovations de rupture

Autre tendance de fond : la digitalisation de la santé, qui s'accompagne de l'essor des dispositifs médicaux perforants associés à des équipements électroniques. C'est notamment le cas dans le traitement du diabète où les pompes patch à insuline, comme celles d'Insulet, et les capteurs de glucose en continu comme ceux de Dexcom, améliorent la gestion de la pathologie et apportent un vrai confort de vie à leurs utilisateurs. Mais, parce qu'ils associent perforant, composant électronique et piles, ces dispositifs posent la question de leur recyclage après utilisation, alors que jusqu'à maintenant, pour des raisons sanitaires et contrairement à la plupart des autres filières REP, la finalité du tri et de la collecte des DASRI conventionnels n'est pas de donner une deuxième vie aux matériaux mais de les éliminer. Pour ces mêmes raisons sanitaires, les contenants de collecte - boîtes à aiguilles, caisses carton et fûts plastique - sont aujourd'hui à usage unique en France.

### Le nouveau cadre juridique : la loi AGEC et ses textes d'application

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, promulguée en février 2020, a pour objet de contribuer à la transition écologique. Elle renforce et consacre le rôle des filières REP en général, et celui de la filière DASTRI en particulier, en tant que levier de l'économie circulaire :

### Des patients soucieux de l'environnement



88%

des patients déclarent vouloir choisir, à efficacité égale, un produit de soins moins impactant pour l'environnement

### Option privilégiée par les patients :



37%

optent pour des boîtes réutilisables (vs à usage unique aujourd'hui)



36%

prévoient d'utiliser des BAA en matière recyclée



27%

suggèrent de recycler les dispositifs médicaux après usage

Source : 8<sup>e</sup> enquête Ifop-DASTRI auprès des patients en auto-traitement. Octobre 2021



### **Les textes de référence en matière de DASRI PAT PCT**

- Article L4211-2-1 du Code de la santé publique, modifié par la Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi « AGECE »
- Décret n° 2010-1263 du 22 octobre 2010 relatif à l'élimination des DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement
- Décret n° 2011-763 du 28 juin 2011 relatif à la gestion des DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement
- Arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R.1335-8-1 du Code de la santé publique, la liste des pathologies
- Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2012 définissant le cahier des charges de la filière REP pour la gestion des DASRI perforants des patients en auto-traitement
- Arrêté du 12 décembre 2012 publié au Journal officiel du 30 décembre 2012 portant agrément de l'association DASTRI ayant pour objet d'enlever et de traiter les déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en auto-traitement en application des articles R.1335-8-7 à R.1335-8-11 du Code de la santé publique
- Arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine
- Arrêté du 4 mai 2016 modifiant l'arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R. 1335-8-1 du Code de la santé publique, la liste des pathologies conduisant pour les patients en auto traitement à la production de déchets d'activités de soins à risque infectieux perforants
- Arrêté du 27 juin 2016 modifiant l'arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine
- Arrêté du 5 septembre 2016 relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) perforants, produits par les patients en auto-traitement ou par les utilisateurs des autotests de diagnostic en application des articles L. 4211-2-1 et R. 1335-8-7 à R. 1335-8-11 du Code de la santé publique et de l'article L. 541-10 du code de l'environnement, publié au JORF n°0217 du 17 septembre 2016
- Décret n° 2016-1275 du 29 septembre 2016 relatif aux déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par les utilisateurs d'autotests mentionnés à l'article L. 3121-2-2 du Code de la santé publique
- Arrêté du 27 décembre 2016 portant agrément de l'Éco-organisme DASTRI pour la période de 2017 à 2022
- Arrêté du 18 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R.1335-8-1 du code de la santé publique, la liste des pathologies conduisant les patients en auto-traitement à la production de déchets d'activités de soins à risque infectieux perforants
- Arrêté du 28 mars 2019 relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur la valorisation des déchets issus du prétraitement par désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés
- Arrêté du 20 avril 2020 modifiant l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques
- Décret n° 2020-1455 du 27 novembre 2020 portant réforme de la responsabilité élargie des producteurs
- Décret n° 2021-835 du 29 juin 2021 relatif à l'information des consommateurs sur la règle de tri des déchets issus des produits soumis au principe de responsabilité élargie du producteur
- Décret n° 2021-1176 du 10 septembre 2021 relatif à la gestion des déchets issus des équipements électriques ou électroniques associés aux dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotest
- Arrêté du 18 novembre 2021 portant homologation des tarifs de la redevance prévue à l'article L. 131-3 du code de l'environnement (Redevance Ademe)
- Arrêté du 25 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 5 septembre 2016 relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des déchets d'activités à risques infectieux (DASRI) perforants, produits par les patients en auto-traitement ou par les utilisateurs des autotests de diagnostic en application des articles L. 4211-2-1 et R. 1335-8-7 à R. 1335-8-11 du code de la santé publique et de l'article L. 541-10 du code de l'environnement
- Arrêté du 10 décembre 2021 relatif à la gestion des déchets issus des équipements électriques ou électroniques associés aux dispositifs médicaux utilisés par les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotest
- Arrêté du 28 décembre 2021 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie des producteurs de dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement et les utilisateurs des autotests mentionnés à l'article L. 3121-2-2 du code de la santé publique

- elle prévoit l'information des consommateurs – les patients dans le cas de DASTRI – sur la règle de tri des déchets issus des produits soumis à REP. C'est l'Info-tri.
- elle crée un mécanisme d'éco-modulation des contributions avec l'objectif de favoriser l'éco-conception des produits.
- elle impose à toutes les pharmacies d'être point de collecte des DASRI perforants des patients.
- elle élargit le périmètre de la filière aux équipements électriques ou électroniques associés aux dispositifs médicaux perforants, sous réserve d'agrément de l'éco-organisme pour ces DASRIe.

Encore fallait-il, concernant ce dernier point, que les textes d'application de la loi AGECE permettent de surmonter les contradictions entre réglementation sanitaire et réglementation environnementale qui n'avaient pas permis à DASTRI d'être agréé fin 2016 pour ces déchets<sup>4</sup>.

#### DASTRI agréé pour les DASRIe

Un long processus réglementaire – un décret et trois arrêtés –, a finalement conduit à l'agrément de DASTRI le 28 décembre 2021. Le cadre juridique pour la collecte et le traitement des DASRI avec électronique ayant été défini par le décret du 10 septembre, l'arrêté du 10 décembre a ensuite précisé les conditions de collecte, d'entreposage, de transport et de traitement de ces déchets. Réunie le 22 décembre, la CiFREP<sup>5</sup> a émis un avis favorable sur la demande d'agrément de DASTRI, qui prévoit, en parallèle du schéma en vigueur pour les DASRI perforants conventionnels, la mise en place d'un schéma opérationnel, en partie spécifique, pour la prise en charge des DASRIe.

Début 2022, trois entreprises – Insulet, Dinno Santé et Diabeloop – ont pris la décision de transférer à DASTRI leur nouvelle obligation concernant ces produits innovants en fin de vie. Outre les pompes patch d'Insulet, les capteurs et transmetteurs du système de mesure en continu du glucose Dexcom seront collectés en pharmacie par l'éco-organisme.

### 3• Cap sur l'innovation et l'économie circulaire : le DASTRI Lab

Pour concrétiser de réelles avancées en matière de recyclage et de sobriété, l'enjeu est de créer un écosystème de santé où collaborent notamment des fabricants de dispositifs médicaux, des professionnels de santé et des écoles d'ingénieur spécialisées.

4. Une expérimentation hors agrément a toutefois pu être mise en œuvre pour les pompes patch d'Insulet.

5. CiFREP : commission interfilières de responsabilité élargie des producteurs.

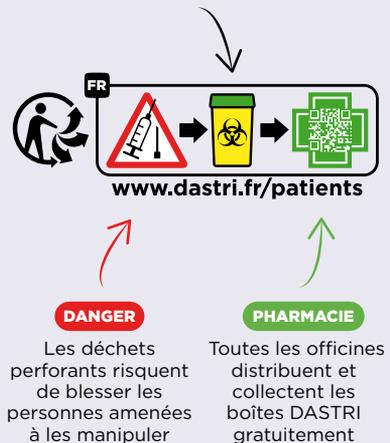
#### Informer les bénéficiaires

##### sur les modalités du tri

Afin de clarifier le circuit de tri pour le patient, le cartouche Info-tri sera adapté à la composition de chaque produit. Les adhérents de DASTRI devront apposer cette signalétique au plus tard d'ici fin 2023.

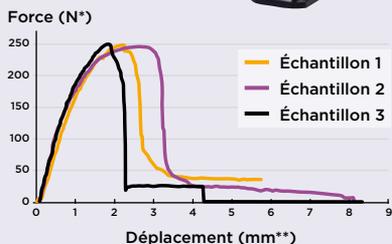
#### BOÎTE À AIGUILLES

Les déchets perforants doivent être stockés dans une boîte DASTRI normée, sécurisée





### DASTRI Lab Test du niveau de sécurisation d'un stylo à insuline en traction



Le graphique montre l'évolution de la force exercée sur le stylo en fonction du déplacement du banc d'essais lors du test de traction. Les résultats obtenus indiquent que le stylo résiste à un effort inférieur à 250 N.

\*Newton \*\*Millimètre

### Examen de passage réussi !

Pour la deuxième fois au cours de l'agrément 2017-2022, le cabinet Mazars accrédité COFRAC a procédé en septembre 2021 au contrôle de conformité prévu dans le cahier des charges. Sur les 96 points de contrôle, 94 ont été déclarés conformes et 2 partiellement conformes avec les moyens mis en œuvre prévus dans la demande d'agrément. L'un concerne les relations avec les adhérents : malgré les moyens déployés, DASTRI ne dispose pas de la totalité des attestations de véracité. L'autre porte sur le chapitre des relations avec les opérateurs de collecte et traitement et concerne la transmission aux tutelles du bilan biennuel de mise en œuvre du principe de proximité, décalé d'un an pour cause de pandémie (et de renouvellement des marchés reporté d'un an).

C'est l'objectif du DASTRI Lab qui, en s'appuyant sur une implantation en Bourgogne-Franche-Comté, entend développer une dynamique d'innovation et d'expérimentation.

### Séparer les composants des DASRIe

En 2021, DASTRI a travaillé avec l'ENSMM<sup>6</sup> pour mettre au point des process de recyclage innovants. L'unité de démantèlement qui devrait être opérationnelle début 2023, permettra de séparer, en vue de leur recyclage, les différents composants constitutifs des DASRIe : plastique, pile, métal et circuit imprimé. Une première mondiale pour les dispositifs médicaux ! Et un progrès notable par rapport à l'expérimentation menée pendant quatre ans qui ne recyclait que les piles.

### Des dispositifs médicaux sécurisés ?

Autre domaine de recherche du Centre technique, en partenariat cette fois avec l'ISIFC<sup>7</sup> : la sécurisation des dispositifs médicaux. « Sécuriser » un DM, et donc permettre d'assurer la protection des personnes amenées à le manipuler après utilisation, c'est aussi potentiellement réduire le nombre de boîtes à aiguilles en plastique utilisées pour trier les produits en fin de vie, économiser des ressources et contribuer à la décarbonation de la filière. Les tests réalisés avec les élèves ingénieurs vont permettre d'alimenter les travaux du WG 8 dans le cadre de la révision de la norme ISO 23908.

### Progresser en matière d'éco-conception

La loi AGEC impose aux entreprises d'élaborer un plan de prévention et d'éco-conception, révisé tous les cinq ans. Son objectif ? Réduire l'usage des ressources non renouvelables, augmenter l'incorporation de matière recyclée et la recyclabilité des produits, présenter les actions de prévention et d'éco-conception mises en œuvre et celles projetées pour les cinq années suivantes. Les éco-organismes pouvant l'élaborer pour l'ensemble de leurs adhérents, le DASTRI Lab travaille sur le sujet dans le cadre du ré-agrément de DASTRI d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Des boîtes réutilisables ?

L'une des options envisageables pour économiser des ressources non renouvelables réside dans le remplacement des boîtes à aiguilles à usage unique par des boîtes réutilisables, ce qui suppose de pouvoir en vider le contenu en pharmacie dans un mobilier de collecte sécurisé. D'après les calculs de DASTRI, leur durée de vie moyenne passerait alors de trois

6. ENSMM : École Nationale de Mécanique et des Microtechniques de Besançon

7. ISIFC : Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté

mois à deux ou trois ans ! Des expérimentations vont être prochainement conduites par le DASTRI Lab après autorisation des autorités concernées.

#### Des boîtes connectées ?

Autre expérimentation concernant les boîtes : la mise au point de boîtes connectées. L'idée ? Associer à la BAA un capteur relié à un smartphone et à une plateforme de suivi accessible au patient, au pharmacien et au médecin. Ce dispositif permettrait d'améliorer l'observance du traitement.

#### 4• Impliquer tous les acteurs de la filière DASTRI

Que ce soit dans une logique sanitaire ou dans une logique environnementale, le bon fonctionnement de la filière implique l'information et l'adhésion des très nombreuses parties prenantes concernées. Avec, en priorité, celles qui constituent le premier cercle du système DASTRI :

#### Les bénéficiaires de la filière

Patients en auto-traitement relevant du périmètre des 22 pathologies de la filière et utilisateurs d'autotests représentent environ 1,8 million de personnes en France. C'est peu, comparé au public d'autres filières REP. Mais leur dispersion sur l'ensemble du territoire et le caractère sensible de l'enjeu imposent de pouvoir communiquer à l'échelle nationale, tout en prenant en compte les spécificités : locales notamment - pour s'adapter à des résultats variant d'un point du territoire à l'autre -, mais également diversités des profils : patients chroniques ou de courte durée, jeunes ou seniors...

#### Les pharmaciens

Pour entrer en relation de façon personnalisée avec chaque utilisateur, mais en même temps globale à l'échelle du territoire, les pharmaciens sont un relais privilégié. Le réseau officinal est dense - près de 21 000 officines dont 630 en outre-mer - et bien réparti. L'obligation qui, à l'origine, ne portait que sur la distribution des boîtes, s'étend désormais à leur collecte, ce qui renforce la proximité du service au patient.

#### Les adhérents

Si le principe du pollueur-payeur est à l'origine du système de la REP, la loi AGECE renforce la dimension environnementale de leur obligation. L'éco-conception et le recyclage constituent de nouveaux défis, que DASTRI peut aider ses adhérents à relever.



#### Comment est calculé le montant de la contribution annuelle demandée à chaque adhérent de DASTRI

Le principe est celui d'une répartition du coût de la filière selon une logique 50/50 : **50 % pour la partie médicaments et 50 % pour les dispositifs médicaux.**

Le calcul de la quote-part imputable à chaque adhérent pour l'année 2021 s'appuie sur le budget prévisionnel voté pour l'année en Assemblée Générale par les adhérents. De ce total est soustrait le montant des cotisations forfaitaires (5 000 euros x nombre d'adhérents).

Le solde (budget - cotisations forfaitaires) est divisé par 2 : la moitié de ce montant est répartie entre les adhérents concernés au prorata du nombre et du volume des unités de dispositif médical mises sur le marché ; l'autre moitié est répartie entre les adhérents qui mettent sur le marché des UCD (unités communes de dispensation, c'est-à-dire les médicaments conduisant obligatoirement à l'utilisation d'un DM perforant). En 2021, le montant des contributions appelé - 9 840 691 euros HT - a été réparti entre 63 adhérents.

Concernant les DASRIe, les adhérents présents ou représentés à l'AG extraordinaire du 26 novembre 2020 ont voté l'application du barème approuvé lors de l'AG de juin 2016. Ce mode de calcul spécifique n'entraîne aucun impact sur la contribution des metteurs en marché des DASRI perforants conventionnels.



# +52%

de caisses carton distribuées

# TRIER COLLECTER TRAITER

**+** 35 % de boîtes à aiguilles fabriquées ; + 52 % de caisses carton distribuées ; + 60 % de déchets collectés ! Près de dix ans après sa création, la filière DASTRI a connu en 2021 une année réellement hors norme. Face à l'afflux inédit de déchets de soins à collecter et traiter produits par les pharmaciens, l'équipe DASTRI se mobilise et mobilise tous les intervenants de la filière : fabricants des emballages, logisticien, opérateurs de collecte, installations de traitement. Les modes de coopération sont renforcés ; le suivi quotidien des opérations permet d'anticiper. Mission accomplie !

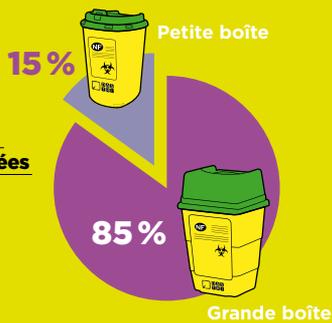
# PRÈS DE 23 MILLIONS DE BOÎTES JAUNES ET VERTES DISTRIBUÉES EN 9 ANS



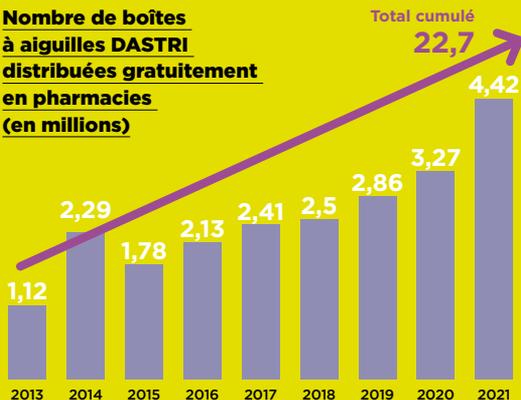
4 422 470

C'est le nombre de boîtes à aiguilles distribuées en 2021 par DASTRI au réseau officinal. Environ **12 %** ont été utilisées par les pharmaciens pour stocker leurs DASRI professionnels.

## Répartition par format des boîtes distribuées en 2021



## Nombre de boîtes à aiguilles DASTRI distribuées gratuitement en pharmacies (en millions)

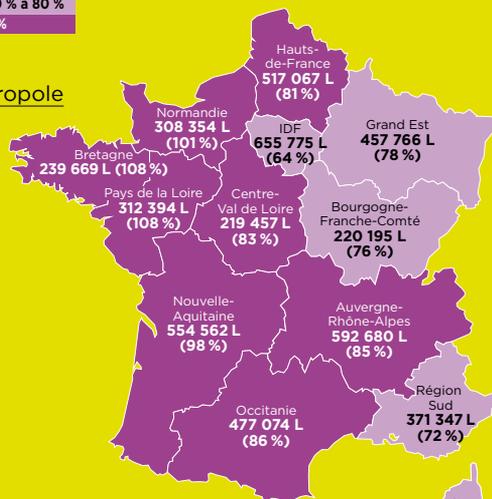


## Taux de distribution des boîtes à aiguilles en 2021 par rapport au besoin patient estimé

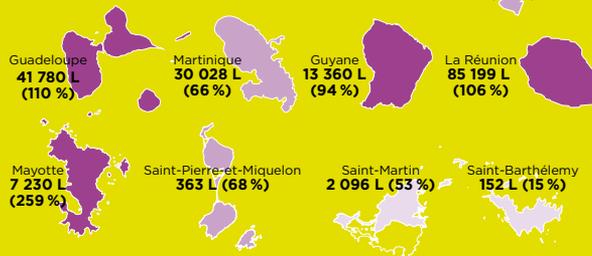
83 %

< 60 %
De 60 % à 80 %
> 80 %

### Métropole



### Outre-mer



7 %

C'est le pourcentage des pharmacies n'ayant pas commandé de boîtes à aiguilles en 2021 en moyenne France. L'Île-de-France (9 %) et certains territoires d'outre-mer (10 % en Guyane et à la Martinique, 9 % à Mayotte) enregistrent des taux un peu supérieurs.

En 2021, le cœur de l'activité de DASTRI a été fortement impacté par la prise en charge des déchets de tests et de vaccins générés en pharmacie. Confrontés à une très forte progression des contenants à produire et distribuer, et des déchets à collecter et traiter, DASTRI et ses partenaires - fabricants de boîtes et de caisses carton, logisticiens, opérateurs de collecte - ont su se mobiliser et s'adapter en permanence pour faire face.

**1• Triier**

**Près de 4,5 millions de boîtes distribuées : + 35 %**

À partir de mars 2021, les pharmaciens, autorisés à pratiquer la vaccination contre la Covid-19, ont utilisé les boîtes DASTRI pour stocker leurs seringues usagées. Plus de 18 000 officines ont ainsi contribué à la campagne de vaccination pour un total estimé de 11 millions d'injections. Autres DASRI générés en pharmacie : les déchets de tests sérologiques et antigéniques (nasopharyngés). Ces derniers, autorisés en pharmacie dès octobre 2020, ont réellement pris leur essor en 2021, notamment après la mise en place du passe sanitaire en juillet. Bien que les consignes de tri de DASTRI invitent les pharmaciens à stocker les déchets de tests antigéniques directement dans les caisses carton et non dans les boîtes à aiguilles, réservées aux perforants, dans la pratique celles-ci ont souvent été utilisées comme contenants de stockage pour les écouvillons, tubes et cassettes. Les boîtes ont donc connu un double usage :

- le stockage des DASRI perforants des patients en auto-traitement
- et celui des DASRI, perforants ou pas, des pharmaciens.

Ce qui explique que plus de 4,4 millions de boîtes aient été utilisées en 2021, soit + 35 % vs 2020. Le nombre de commandes qu'a dû gérer l'éco-organisme a de ce fait grimpé en flèche : 65 331 contre 46 574 en 2020, soit + 40 %, et une moyenne mensuelle d'environ 5 500 commandes à traiter.

**344 000 caisses carton distribuées : + 52 %**

2021 s'est aussi caractérisé par une progression, plus forte encore, des besoins en caisses carton dans lesquelles les points de collecte stockent les boîtes pleines rapportées par les patients. Alors que, depuis 2016, la croissance annuelle de 10 à 20 % correspondait au rythme de progression des tonnages de déchets patients collectés, la demande de ces contenants a fait un bond de 50 % en 2021. Trois explications à cette accélération :

- l'augmentation du nombre de points de collecte dans le réseau DASTRI



**Contenants DASTRI : la filière s'ancre dans l'économie circulaire**



• 72 % des boîtes à aiguilles distribuées en 2021 intégraient du plastique recyclé. Depuis la fin du premier semestre 2021, la grande boîte, fabriquée par HOSPIDEX, intègre 20 % de plastique recyclé. Des tests sont en cours pour augmenter progressivement la part de plastique recyclé dès 2022 et au cours des prochaines années.



• Des investigations sont en cours pour introduire du plastique recyclé dans la petite boîte, fabriquée par SANYPICK et dans les fûts plastique, produits par PLAZUR.



• Les caisses carton DASTRI, fabriquées par CARTOSPE, intègrent déjà depuis plusieurs années 70 à 80 % de carton recyclé.



**Les consignes de DASTRI concernant le tri des déchets Covid n'ont pas toujours été respectées, ce qui a contribué à l'augmentation des besoins en caisse carton.**

# RÉSEAU DE POINTS DE COLLECTE DASTRI : LA DENSIFICATION SE POURSUIT

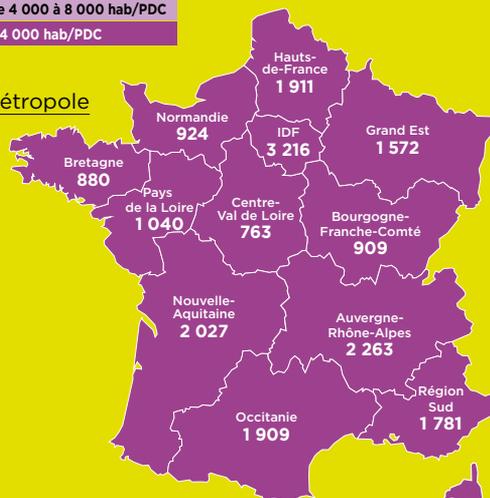


C'est le nombre de points de collecte du réseau DASTRI fin 2021

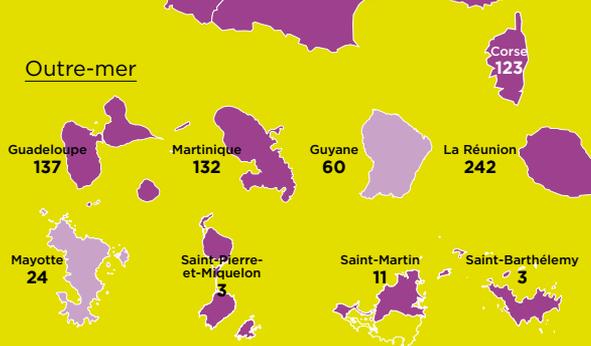
## Le réseau de PDC DASTRI au 31.12.2021

> 8 000 hab/PDC
De 4 000 à 8 000 hab/PDC
< 4 000 hab/PDC

### Métropole



### Outre-mer



596

C'est le nombre de pharmacies qui ont rejoint le réseau DASTRI en 2021

## Un réseau en croissance de 61 % depuis 2014



## Répartition par catégorie du réseau de PDC DASTRI au 31.12.2021



18 827 pharmacies (94,4 %)



1 047 déchetteries et bornes en collectivités locales (5,2 %)



72 autres profils (0,4 %)

\* Y compris les 16 pharmacies point de collecte de la Principauté de Monaco

- l'intégration des déchets Covid et de vaccination anti-grippale
- le non-respect par les pharmaciens des consignes de tri, les EPI<sup>8</sup> – blouses, masques, gants... – utilisés pour tester et vacciner étant parfois jetés dans les caisses carton au lieu de suivre le circuit des déchets ménagers.

**Quels contenants pour les DASRIe ?**

En parallèle de cette intense activité, l'éco-organisme a travaillé à la conception de contenants spécifiques pour le tri et le stockage des DASRIe. Validé lors de la réunion CiFREP du 22 décembre, le dispositif, qui sera opérationnel au premier trimestre 2022, est constitué de deux éléments :

- **un petit carton**, la boîte violette – pour se différencier des boîtes jaunes destinées aux DASRI conventionnels –, dotée d'une sache plastique intérieure, permettra aux patients de trier leurs DASRIe. Elle sera distribuée par les pharmaciens aux utilisateurs de dispositifs médicaux associés à un équipement électronique.
- **un grand carton**, de même couleur violette et de format similaire aux caisses carton utilisées en pharmacie pour stocker les boîtes jaunes, sera distribué aux officines par les opérateurs de collecte DASTRI. Également équipé d'une sache intérieure, le grand carton est destiné à stocker les boîtes patients rapportées par les utilisateurs. Petit et grand carton porteront la mention « réservé aux DASRI avec électronique » afin de bien les distinguer du circuit des DASRI conventionnels.

**2• Collecter**

**Réseau DASTRI : le cap des 20 000 PDC est franchi en 2022**

Depuis 2020, la loi anti-gaspillage pour l'économie circulaire (dite loi AGEC) impose à toutes les pharmacies de collecter les DASRI perforants des patients en auto-traitement. Le réseau de PDC a donc continué à se densifier en 2021. 596 officines l'ont rejoint : en mai 2021 lors de l'intégration annuelle, et tout au long de l'année dans les territoires prioritaires<sup>9</sup>. Au 31 décembre 2021, après ajustements (retrait de certaines déchetteries, fermeture ou regroupement d'officines), le réseau DASTRI s'appuyait en France sur 19 930 points de collecte, dont 18 811 pharmacies, et 16 pharmacies à Monaco. À cette date, et au regard des 20 926 pharmacies du territoire national, 2 115 pharmacies ne répondaient donc pas encore à l'obligation de la loi AGEC.

8. EPI : équipements de protection individuelle  
 9. Territoires dont le taux de collecte est inférieur à 75 % du gisement estimé

**Boîtes et caisses carton pour DASRIe**

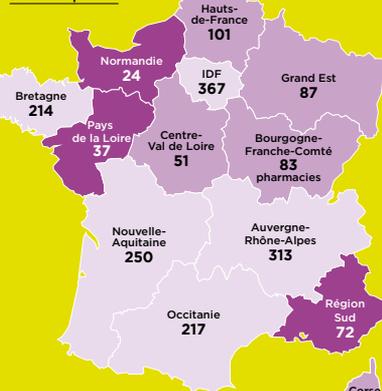
Boîtes et caisses carton utilisées pour stocker les DASRIe seront recyclées, contrairement aux caisses carton destinées aux contenants dédiés aux DASRI conventionnels qui sont éliminées.



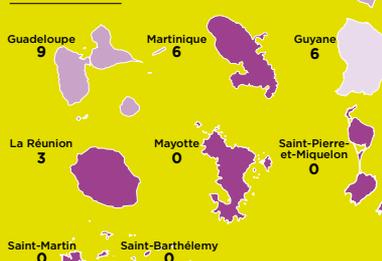
**1 849 pharmacies n'avaient pas encore rejoint le réseau DASTRI au 28.02.2022**

- > 10 % de pharmacies NON PDC
- De 5 à 10 % de pharmacies NON PDC
- < 5 % de pharmacies NON PDC

**Métropole**



**Outre-mer**



## LA COLLECTE DES DASRI 2021 : UNE ANNÉE HORS NORME



### + 60,4 %

C'est l'augmentation du tonnage net (hors contenants) collecté en 2021, tests et vaccins inclus. Soit **1 298 tonnes** vs 809 en 2020. Contenants inclus, le poids brut s'élève à **2 127 tonnes**, en croissance de 46 %.



### DASRI Patients

### + 10,3 %

Avec un poids net (hors contenants) de **886 tonnes**, la collecte des seuls déchets des patients en auto-traitement augmente de 10,3 %.

### Répartition des 19 626 PDC effectivement collectés<sup>1</sup> en 2021 selon le tonnage brut collecté annuel



50 % des PDC ont collecté plus de 90 kg/an. Ils n'étaient que 31 % dans ce cas en 2020.

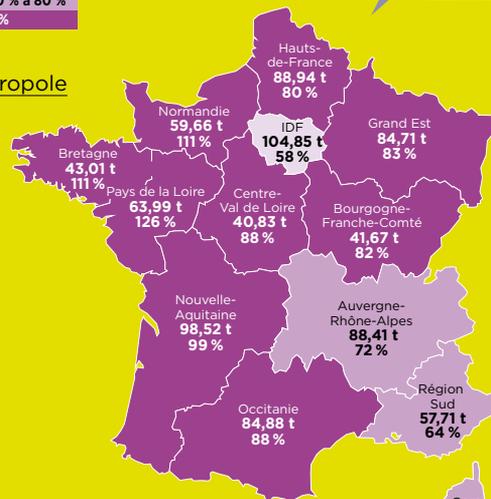
### Évolution du nombre d'enlèvements dans le réseau DASTRI



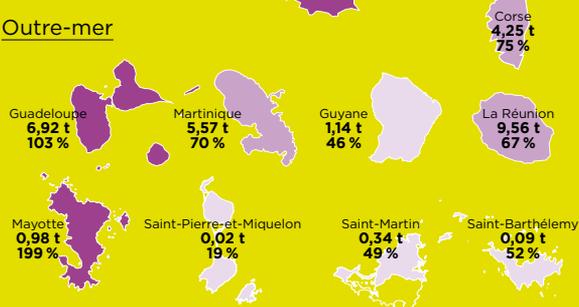
### Collecte 2021 - Poids net DASRI Patients rapporté aux mises en marché réparties par région

< 60 %  
De 60 % à 80 %  
> 80 %

#### Métropole



#### Outre-mer



### 82 %

Taux de collecte moyen sur l'ensemble du territoire

1. 304 PDC n'ont pas été collectés car mis en place fin 2021 ou n'ayant pas capté de déchets.

Afin d'accélérer le processus de mise en conformité avec la loi, DASTRI et ses opérateurs se sont mis d'accord en janvier 2022 pour intégrer désormais les pharmacies tout au long de l'année partout en France et non plus seulement dans les territoires prioritaires. Une évolution d'autant plus nécessaire que le nombre de pharmacies pratiquant tests Covid et vaccination a tendance à augmenter, ce qui génère des déchets. Sur les deux premiers mois de 2022, 266 pharmacies, en attente depuis mai 2021, ont ainsi rejoint le réseau DASTRI, qui compte donc 20 212 PDC au 28.02.2022.

**Coopération renforcée avec les opérateurs de collecte**

En première ligne vis-à-vis des pharmaciens, eux-mêmes très engagés dans la lutte contre la pandémie, les opérateurs ont été confrontés en 2021 à de fortes perturbations, susceptibles de désorganiser leurs plannings de tournée. Du fait de l'accroissement des déchets (PAT + tests et vaccins), les pharmaciens, parfois en rupture de stock, ont demandé des livraisons de contenants supplémentaires et des enlèvements anticipés ou plus fréquents. Les temps de collecte pour les chauffeurs se sont allongés. Les camions, parfois saturés, ont alors contraint les chauffeurs à des aller-retour vers les sites de traitement en cours de tournée.

Ces difficultés ont néanmoins pu être surmontées grâce à l'engagement des opérateurs et à une étroite interaction entre DASTRI et ses prestataires :

- suivi quotidien (analyse des retards et des réclamations des pharmaciens), pour anticiper au maximum et chercher des solutions.
- réunions « bilan » trimestrielles avec chaque opérateur
- couplées avec le suivi de tournées de collecte. 19 opérations de ce type ont été réalisées en 2021 auprès des 12 opérateurs de l'Hexagone. Elles sont l'occasion de réaliser, si nécessaire, une mise à niveau individuelle des chauffeurs.

**Tonnage net collecté : + 60 %**

Conséquence des nouvelles missions confiées à DASRI hors du champ de son agrément, le tonnage de déchets collectés a connu en 2021 une croissance sans précédent :

- le poids des DASRI perforants patients, entrant dans le champ de l'agrément, a continué à augmenter à un rythme similaire à celui des années précédentes : + 10,3 % vs 2020.
- s'y sont ajoutés les tests et vaccins Covid ainsi que les seringues usagées de la vaccination contre la grippe, élargie pour la première fois en 2021 à l'ensemble des adultes. À eux seuls, ces déchets ont représenté près du tiers (32 %) du total des DASRI collectés.



**Tests et vaccins en pharmacie : quel impact sur la collecte 2021 ?**

Le total des DASRI professionnels collectés par DASTRI est estimé à **412 tonnes** (poids net) et **510 tonnes** (poids brut, contenants inclus).

	Nombre (en millions)	Poids net (en tonnes)	Poids brut (en tonnes)
Tests Covid	58,4*	368,3	428,2
Vaccins Covid	10,9*	31,3	55,9
Vaccins grippe	3,7**	12,8	26,2

\* Source : IQVIA (données actualisées au 15.01.2022)  
 \*\* Source : Assurance Maladie

10. Y compris les 16 pharmacies de Monaco

## TAUX MOYEN EN % DU GISEMENT ESTIMÉ

≥ 80 %



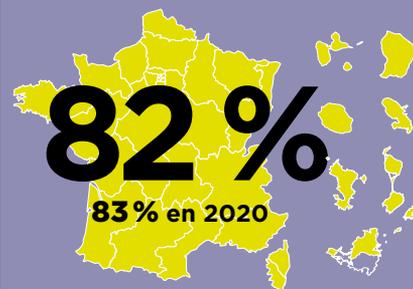
60 à 80 %



< 60 %

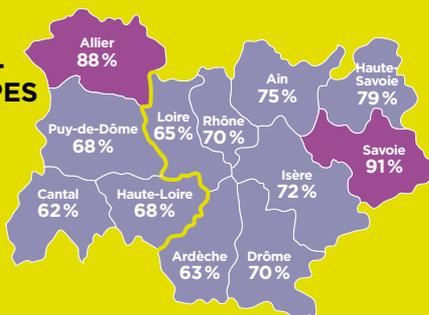


# COLLECTE 2021 DASRI PATIENTS : LES RÉSULTATS EN RÉGION



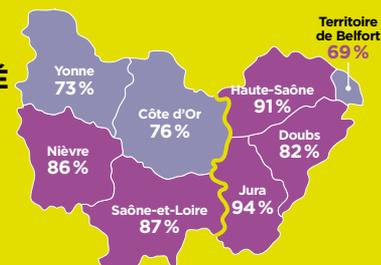
## AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

**72 %**



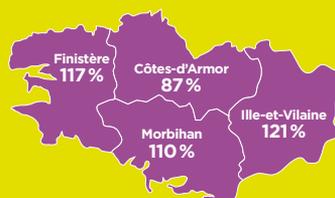
## BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

**82 %**



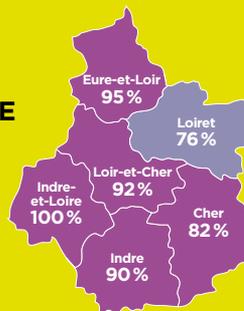
## BRETAGNE

**111 %**



## CENTRE- VAL DE LOIRE

**88 %**



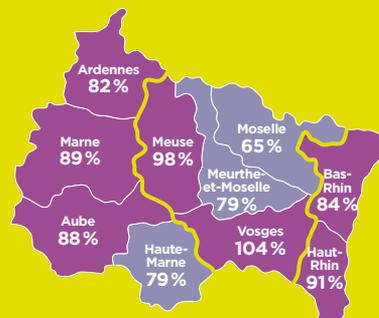
## CORSE

**75 %**



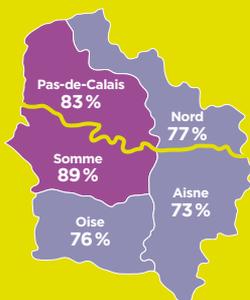
## GRAND EST

**83 %**



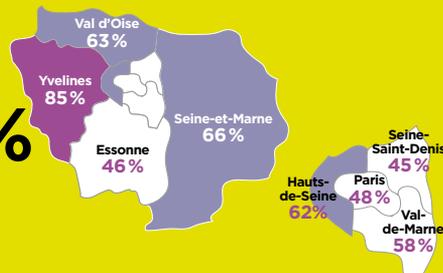
## HAUTS- DE-FRANCE

**80 %**



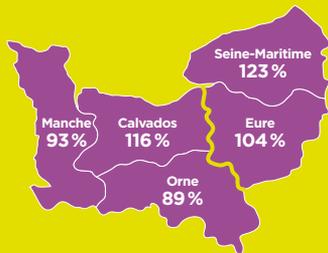
## ÎLE-DE- FRANCE

**58 %**



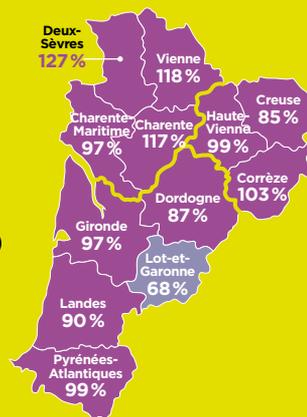
## NORMANDIE

111 %



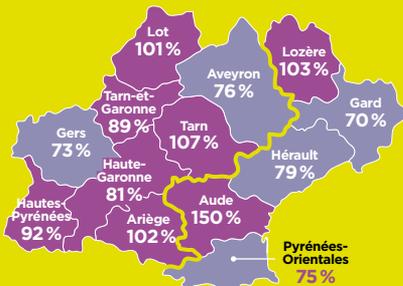
## NOUVELLE-AQUITAINE

99 %



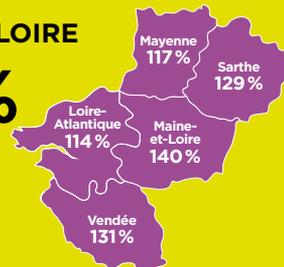
## OCCITANIE

88 %



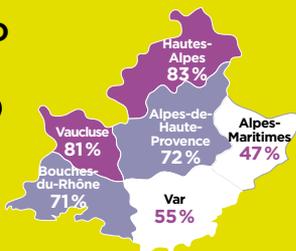
## PAYS DE LA LOIRE

126 %



## RÉGION SUD

64 %



## GUADELOUPE

103 %



## GUYANE

46 %



## LA RÉUNION

67 %



## MARTINIQUE

70 %



## MAYOTTE

199 %



## SAINT-BARTHÉLEMY

52 %



## SAINT-MARTIN

49 %



## SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

19 %



## TRIER, COLLECTER, TRAITER

### Réseau DASTRI : points de collecte et quantités collectées en 2021 DASRI Patients

		NOMBRE DE PDC RÉSEAU DE COLLECTE (2021)				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2021 - POIDS BRUT				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2021 - POIDS NET <sup>1</sup>			
		PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL RÉGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL RÉGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	Allier	92	33	125	2 263	8 086	3 237	11 323	163 155	4 388	1 757	6 145	88 407
	Cantal	55	4	59		2 685	244	2 929		1 475	134	1 609	
	Haute-Loire	71	13	84		4 105	513	4 618		2 338	292	2 631	
	Puy-de-Dôme	135	43	178		7 963	5 844	13 807		4 232	3 106	7 338	
	Ain	142	14	156		11 722	438	12 160		6 400	239	6 639	
	Ardèche	92	3	95		6 365	327	6 693		3 403	175	3 578	
	Drôme	142	7	149		11 225	112	11 337		6 040	60	6 100	
	Haute-Savoie	195	8	203		13 460	506	13 966		7 218	272	7 489	
	Isère	302	38	340		22 656	2 590	25 246		12 316	1 408	13 723	
	Loire	225	0	225		16 140	88	16 228		8 771	48	8 819	
Rhône	513	5	518	35 161	77	35 237	18 986	41	19 027				
Savoie	119	12	131	9 212	398	9 610	5 089	220	5 309				
BOURGOGNE- FRANCHE- COMTÉ	Côte-d'Or	145	20	165	909	10 836	1 014	11 851	75 761	5 881	550	6 431	41 671
	Nièvre	74	8	82		7 264	312	7 576		4 052	174	4 226	
	Saône-et-Loire	171	18	189		15 301	2 099	17 399		8 432	1 156	9 588	
	Yonne	88	6	94		8 893	228	9 122		4 925	126	5 052	
	Doubs	169	1	170		12 545	0	12 545		6 841	0	6 841	
	Haute-Saône	75	1	76		7 110	40	7 150		3 950	22	3 972	
	Jura	88	0	88		7 349	0	7 349		4 042	0	4 042	
Territoire-de-Belfort	45	0	45	2 764	5	2 770	1 516	3	1 519				
BRETAGNE	Côtes d'Armor	106	52	158	880	6 081	7 078	13 159	78 607	3 155	3 673	6 828	43 012
	Finistère	226	26	252		19 441	3 486	22 926		10 758	1 929	12 687	
	Ille-et-Vilaine	245	18	263		20 050	2 693	22 743		11 055	1 485	12 540	
	Morbihan	193	14	207		17 523	2 256	19 778		9 707	1 250	10 957	
CENTRE- VAL DE LOIRE	Cher	92	11	103	763	8 114	831	8 945	73 338	4 551	466	5 017	40 830
	Eure-et-Loir	97	21	118		11 304	1 552	12 856		6 169	847	7 016	
	Indre	75	7	82		7 400	192	7 592		4 153	108	4 261	
	Indre-et-Loire	183	8	191		16 471	584	17 055		9 170	325	9 495	
	Loiret	167	3	170		16 378	135	16 513		9 127	75	9 203	
Loir-et-Cher	99	0	99	10 377	0	10 377	5 838	0	5 838				
CORSE	Corse-du-Sud	54	0	54	123	3 959	0	3 959	7 777	2 158	0	2 158	4 251
	Haute-Corse	68	1	69		3 818	0	3 818		2 093	0	2 093	
GRAND EST	Bas-Rhin	266	1	267	1 572	32 466	66	32 531	154 487	17 462	35	17 497	84 712
	Haut-Rhin	184	0	184		23 175	0	23 175		12 480	0	12 480	
	Ardennes	94	6	100		7 756	295	8 050		4 336	165	4 501	
	Aube	86	0	86		9 181	0	9 181		5 117	0	5 117	
	Haute-Marne	56	0	56		4 890	0	4 890		2 735	0	2 735	
	Marne	169	0	169		16 134	0	16 134		8 899	0	8 899	
	Meurthe-et-Moselle	238	7	245		17 947	418	18 365		9 902	231	10 133	
	Meuse	55	5	60		5 767	106	5 873		3 223	59	3 282	
	Moselle	227	41	268		20 457	3 628	24 084		11 227	1 991	13 218	
Vosges	112	25	137	10 640	1 563	12 203	5 972	877	6 850				
HAUTS-DE- FRANCE	Nord	845	24	869	1 911	64 357	2 201	66 558	162 116	35 206	1 204	36 410	88 936
	Pas-de-Calais	463	17	480		42 406	639	43 045		23 623	356	23 979	
	Aisne	141	25	166		11 996	2 778	14 774		6 500	1 505	8 006	
	Oise	213	1	214		20 032	0	20 032		10 748	0	10 748	
	Somme	182	0	182		17 707	0	17 707		9 793	0	9 793	
ÎLE-DE- FRANCE	Essonne	304	6	310	3 216	16 864	164	17 028	201 105	8 609	84	8 693	104 853
	Hauts-de-Seine	419	6	425		24 427	249	24 676		12 672	129	12 801	
	Paris	749	21	770		27 226	164	27 390		12 734	77	12 811	
	Seine-et-Marne	324	3	327		27 150	97	27 247		14 585	52	14 637	
	Seine-Saint-Denis	355	12	367		26 183	141	26 323		13 972	75	14 047	
	Val-de-Marne	351	3	354		23 101	71	23 172		12 158	37	12 196	
	Val-d'Oise	307	0	307		24 450	0	24 450		13 175	0	13 175	
Yvelines	346	10	356	30 445	373	30 818	16 294	200	16 493				

**TRIER, COLLECTER, TRAITER**



**MÉTROPOLÉ**

**OUTRE-MER**

		NOMBRE DE PDC RÉSEAU DE COLLECTE (2021)				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2021 - POIDS BRUT				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2021 - POIDS NET <sup>1</sup>			
		PHARMACIES	AUTRES PRODIGES	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PRODIGES	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PRODIGES	TOTAL	TOTAL REGION
<b>NORMANDIE</b>	Calvados	211	0	211	924	21 125	0	21 125	106 389	11 930	0	11 930	59 657
	Manche	134	7	141		11 860	9	11 869		6 686	5	6 691	
	Orne	89	0	89		7 652	0	7 652		4 318	0	4 318	
	Eure	139	1	140		18 014	0	18 014		10 063	0	10 063	
	Seine-Maritime	342	1	343		47 725	5	47 729		26 652	3	26 655	
<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	Dordogne	110	51	161	2 027	9 584	2 769	12 353	175 826	5 401	1 561	6 962	98 517
	Gironde	474	6	480		40 898	501	41 399		22 786	279	23 065	
	Landes	79	53	132		5 875	5 405	11 280		3 394	3 122	6 516	
	Lot-et-Garonne	98	22	120		6 414	780	7 193		3 586	436	4 021	
	Pyrénées-Atlantiques	178	53	231		13 806	4 720	18 526		7 667	2 621	10 288	
	Corrèze	70	31	101		7 115	1 440	8 556		3 979	805	4 784	
	Creuse	45	15	60		2 985	963	3 947		1 681	542	2 223	
	Haute-Vienne	135	0	135		12 193	0	12 193		6 785	0	6 785	
	Charente	125	0	125		12 823	0	12 823		7 182	0	7 182	
	Charente-Maritime	205	13	218		19 193	397	19 590		10 735	222	10 957	
	Deux-Sèvres	121	2	123		13 781	320	14 101		7 755	180	7 935	
Vienne	141	0	141	13 865	0	13 865	7 800	0	7 800				
<b>OCCITANIE</b>	Aude	131	0	131	1 909	19 184	0	19 184	152 029	11 388	0	11 388	84 876
	Gard	236	5	241		16 997	5	17 002		9 475	3	9 477	
	Hérault	372	2	374		27 722	39	27 761		15 427	22	15 449	
	Lozère	35	0	35		2 170	0	2 170		1 231	0	1 231	
	Pyrénées-Orientales	165	0	165		12 146	0	12 146		6 694	0	6 694	
	Ariège	42	11	53		4 551	614	5 166		2 567	346	2 914	
	Aveyron	67	35	102		3 752	2 583	6 334		2 019	1 390	3 409	
	Gers	29	26	55		1 789	2 419	4 207		1 009	1 364	2 373	
	Haute-Garonne	328	27	355		23 844	2 592	26 437		12 959	1 409	14 368	
	Hautes-Pyrénées	78	24	102		5 435	1 304	6 739		3 035	728	3 763	
	Lot	45	28	73		4 129	1 801	5 930		2 307	1 006	3 313	
Tarn	104	32	136	9 937	2 034	11 971	5 495	1 125	6 620				
Tarn-et-Garonne	64	23	87	5 525	1 458	6 982	3 068	809	3 878				
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>	Loire-Atlantique	372	0	372	1 040	33 280	0	33 280	113 975	18 566	0	18 566	63 986
	Maine-et-Loire	227	0	227		27 072	0	27 072		15 253	0	15 253	
	Mayenne	84	0	84		7 717	0	7 717		4 328	0	4 328	
	Sarthe	153	0	153		21 205	0	21 205		11 954	0	11 954	
Vendée	204	0	204	24 701	0	24 701	13 884	0	13 884				
<b>RÉGION SUD</b>	Alpes de Haute-Provence	52	5	57	1 781	3 721	77	3 798	108 020	2 036	42	2 078	57 713
	Alpes-Maritimes	401	0	401		17 153	0	17 153		8 889	0	8 889	
	Bouches-du-Rhône	722	0	722		48 542	0	48 542		26 146	0	26 146	
	Hautes-Alpes	40	16	56		2 409	903	3 312		1 220	457	1 678	
	Var	353	0	353		20 018	0	20 018		10 636	0	10 636	
Vaucluse	192	0	192	15 196	0	15 196	8 288	0	8 288				
<b>GUADELOUPE</b>	Guadeloupe	136	1	137	137	12 410	0	12 410	12 410	6 916	0	6 916	6 916
<b>GUYANE</b>	Guyane	43	17	60	60	1 810	2	1 812	1 812	1 143	2	1 145	1 145
<b>LA RÉUNION</b>	La Réunion	242	0	242	242	17 187	7	17 195	17 195	9 555	4	9 559	9 559
<b>MARTINIQUE</b>	Martinique	130	2	132	132	9 757	354	10 111	10 111	5 379	195	5 574	5 574
<b>MAYOTTE</b>	Mayotte	24	0	24	24	1 802	0	1 802	1 802	978	0	978	978
<b>ST-BARTHÉLEMY</b>	St-Barthélemy	3	0	3	3	160	0	160	160	90	0	90	90
<b>SAINT-MARTIN</b>	Saint-Martin	11	0	11	11	597	0	597	597	336	0	336	336
<b>ST-PIERRE-ET-MIQUELON</b>	St-Pierre-et-Miquelon	1	2	3	3	0	32	32	32	0	18	18	18
<b>TOTAL</b>		18 811	1 119	19 930	19 930	1 533 340	83 363	1 616 703	1 616 703	840 319	45 716	886 035	886 035
<b>MONACO</b>	Monaco	16	0	16	16	900	0	900	900	494	0	494	494

### **Pompes patch connectées : le recyclage monte en puissance**

**En 2021**

2

opérations  
de collecte

1,6  
million de  
pods traités

4,8  
millions de  
piles recyclées

**En 4 ans**

9

opérations  
de collecte

4,2  
millions de  
pods traités

12,5  
millions de  
piles recyclées

6 603  
pharmacies  
participantes



Au total, 1 298 tonnes ont été collectées par les opérateurs en 2021 (poids net hors contenants) vs 809 T en 2020, soit une augmentation de 60 % par rapport à l'année précédente ! Le tonnage à traiter, c'est-à-dire contenants inclus, s'élève, lui, à 2 127 tonnes, en hausse de 46 %.

#### **Taux de collecte quasi-stable : 82 %**

Dans ce contexte compliqué, la filière a réussi à maintenir un taux de collecte des déchets patients quasi-stable par rapport à 2020, à 82 %, soit deux points au-dessus de l'objectif fixé par le cahier des charges au 31.12.2022. L'analyse de cette performance révèle des évolutions contrastées :

- l'écart de performance entre l'Hexagone et l'outre-mer, qui s'était déjà resserré en 2020, se réduit encore : 82 % vs 75 % en outre-mer.
- l'amélioration est nette en Corse, où le taux de collecte est de 75 % (vs 63 % en 2020), proche désormais de l'objectif de 80 %. Et, dans une moindre mesure, dans les Hauts-de-France, où le taux progresse de deux points à 80 % vs 78 % en 2020.
- en revanche, la performance se dégrade en Île-de-France, où le taux repasse sous la barre des 60 %. Si elle s'améliore légèrement en Seine-Saint-Denis (45 %, + 4 points) et dans le Val-de-Marne (58 %, + 1 point), elle recule dans les six autres départements, notamment à Paris (48 %, - 7 points) et dans l'Essonne, dont le taux recule de 17 points à 46 %.
- le recul est également sensible en Auvergne-Rhône-Alpes (72 % vs 86 % en 2020) et en Région Sud PACA, dont deux départements ont collecté moins de 60 % du gisement estimé : 55 % dans le Var et 47 % dans les Alpes-Maritimes. Sur ces bases, 35 départements seront donc considérés prioritaires en 2022 - ceux où le taux de collecte était inférieur à 75 % en 2021, avec un focus particulier sur les six départements de l'Hexagone à moins de 60 %.

#### **Plus de 12 millions de piles recyclées depuis 2018**

Quant aux pompes patch d'Insulet, dispositif médical perforant associé à un équipement électronique pour lequel DASTRI n'était pas agréé jusqu'au 31 décembre 2021, elles ont fait l'objet de deux collectes en 2021, en application du contrat liant DASTRI à Insulet, qui souhaitait favoriser le recyclage de son produit après utilisation. Pour la première fois depuis février 2018, date de la mise en place de ce circuit dérogatoire, plus de 3 000 pharmaciens ont participé à la 9<sup>e</sup> collecte<sup>11</sup>. Ils n'étaient que 786 lors de la première. Une évolution prometteuse, alors que les DASRIe sont entrés dans le périmètre de la filière en 2022 et que toutes les pharmacies ont désormais l'obligation de collecter ces dispositifs médicaux.

11. La collecte des pompes patch était élargie, pour la première fois aux Caraïbes. La Réunion est intégrée dans ce dispositif depuis 2020.

**3• Traiter**

Hormis les pompes patch commercialisées par Insulet, démantelées en Suisse compte tenu de la réglementation française en vigueur en 2021, les autres DASRI collectés par l'éco-organisme sont destinés, pour des raisons sanitaires, à être éliminés.

**Deux techniques d'élimination des déchets en France pour les DASRI conventionnels**

Une fois collectés, ces déchets sont acheminés soit vers un incinérateur habilité à traiter les DASRI, soit vers un centre de prétraitement (broyage et désinfection). Après prétraitement, les déchets sont incinérés en incinérateur pour déchets ménagers ou enfouis dans des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

En 2021, DASTRI a traité 2 127 tonnes de déchets, poids brut tests, vaccins et contenants inclus (+ 46 % par rapport à 2020) :

- 1 501 tonnes par incinération (70,6 %) dans 26 sites, dont 1 471 tonnes avec valorisation énergétique.
- 626 tonnes en prétraitement par désinfection (29,4 %) dans 13 sites. Elles ont été ensuite incinérées avec valorisation énergétique (504 tonnes) dans un site d'incinération pour déchets ménagers ou enfouies (122 tonnes) dans 7 sites de stockage de déchets non dangereux.

Les perforants des patients représentent en poids net 41,6 % de ce total (886 tonnes en 2021 vs 803 en 2020). Les contenants (pour DASRI PAT et pharmaciens), 39 %, d'où l'intérêt de pouvoir évoluer vers des contenants réutilisables.

**93 % de valorisation énergétique**

1 975 tonnes (poids brut) ont ainsi été incinérées avec valorisation énergétique, directement ou après prétraitement par désinfection. Soit 93 % du total des déchets traités. Un taux légèrement inférieur à celui de 2020 (96 %).

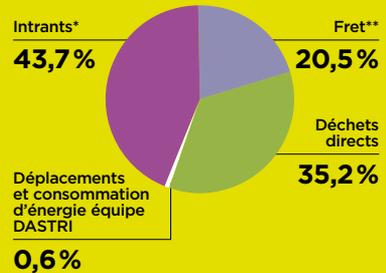
**4• L'empreinte carbone de la filière**

**Bilan Carbone : augmentation de 5 % des émissions rapportées à la tonne**

Le total des émissions des gaz à effet de serre générées par le fonctionnement de la filière en 2020 (bilan carbone réalisé en 2021) s'élève à 3 140<sup>12</sup> tonnes équivalent CO<sub>2</sub> vs 2 731 en 2019. Rapportées au poids brut traité, les émissions à la tonne augmentent légèrement (2,16 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> vs 2,05).

12. Interventions de DASTRI réalisées dans le périmètre de l'agrément.

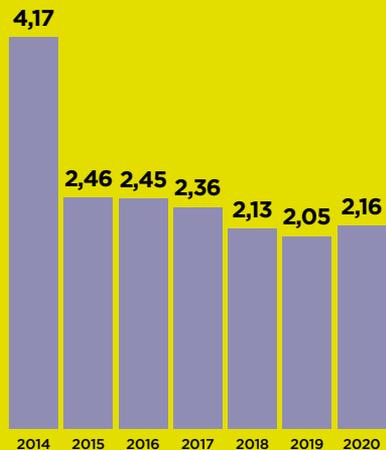
**Bilan carbone DASTRI 2020 : répartition des émissions de GES par poste (en %)**



\* GES générés par les boîtes, les caisses carton et les fûts plastique lors de leur production.

\*\* GES générés par le transport des BAA, fûts plastique et caisses carton, l'approvisionnement des pharmacies par le logisticien DASTRI, la collecte des déchets dans les PDC par les opérateurs et leur transport sur les sites de traitement.

**Évolution des émissions de GES, en tCO<sub>2</sub> pour 1 tonne de déchets**



## TRIER, COLLECTER, TRAITER

### Les opérations de traitement en 2021

UNITÉ DE TRAITEMENT	PRESTATAIRE DE TRAITEMENT	RÉGION	TYPE DE TRAITEMENT	DÉTAIL TRAITEMENT	POIDS BRUT SANS TESTS ET VACCINS	POIDS BRUT AVEC TESTS ET VACCINS (KG)
Salaise-sur-Sanne	TREDI	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	114 357	150 459
Chambéry	SAVOIE DÉCHETS	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	9 319	12 261
Bayet	UVEOM	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	8 219	10 813
Dijon	UIOM GRAND DIJON	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Incinération	UIOM	80 610	106 058
Brest	ECB BREST UVED	BRETAGNE	Incinération	UIOM	16 252	21 383
Saint-Gilles	SECHÉ HEALTHCARE	BRETAGNE	Banalisation	Ecosteryl 250	50 884	66 948
Blois	ARCANTE	CENTRE-VAL DE LOIRE	Incinération	UIOM	34 429	45 298
Saran	TRISALID	CENTRE-VAL DE LOIRE	Incinération	UIOM	6 957	9 153
Sarrola-Carcopino	SANICORSE	CORSE	Banalisation	Ecodas T2000	9 335	12 282
Strasbourg	TREDI	GRAND EST	Incinération	Co-incinération DD	35 232	46 354
Sausheim	INCINÉRATEUR DE MULHOUSE	GRAND EST	Incinération	UIOM	19 942	26 238
Ludres	NANCY ÉNERGIE	GRAND EST	Incinération	UIOM	61 262	80 602
Tronville-en-Barrois	MEUSE ÉNERGIE	GRAND EST	Incinération	UIOM	22 342	29 395
Avelin	COSMOLYS	HAUTS-DE-FRANCE	Banalisation	Ecosteryl 250	53 184	69 974
Noyelles-sous-Lens	INOVA	HAUTS-DE-FRANCE	Incinération	UIOM	92 835	122 142
Bondoufle	MEDICAL RECYCLING	ÎLE-DE-FRANCE	Banalisation	Ecodas T1000	276 336	363 573
Saint-Ouen-l'Aumône	AURORE	ÎLE-DE-FRANCE	Incinération	UIOM	4 367	5 746
Colombelles	SIRAC	NORMANDIE	Incinération	UIOM	3 830	5 039
Le Grand Quevilly	SMEDAR	NORMANDIE	Incinération	UIOM	93 668	123 238
Bassens	PROCINER	NOUVELLE-AQUITAINE	Incinération	Incinération spécifique DASRI	139 693	183 793
Limoges	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE LIMOGES	NOUVELLE-AQUITAINE	Banalisation	Ecodas T2000	52 291	68 798
Fleuré	SECHÉ HEALTHCARE	NOUVELLE-AQUITAINE	Banalisation	Ecosteryl 250	3 376	4 441
Nîmes	EVOLIA	OCCITANIE	Incinération	UIOM	38 785	51 030
Calce	CYDEL	OCCITANIE	Incinération	UIOM	36 281	47 735
Toulouse	SETMI	OCCITANIE	Incinération	UIOM	65 257	85 858
Montauban	NOVERGIE	OCCITANIE	Incinération	UIOM	9 530	12 538
Nantes	ALCÉA	PAYS DE LA LOIRE	Incinération	UIOM	96 753	127 297
Le Mans	SYNER'VAL	PAYS DE LA LOIRE	Incinération	UIOM	16 022	21 080
Vedène	NOVERGIE	RÉGION SUD	Incinération	UIOM	126 178	166 012
Nice	SONITHERM	RÉGION SUD	Incinération	UIOM	900	ND
Petit Bourg	ECOMPAGNIE GUADELOUPE	GUADELOUPE	Banalisation	Ecodas T1000	10 462	13 765
Kourou	COFELY ENDEL	GUYANE	Banalisation	Ecodas T2000	2 267	2 982
Saint-Denis La Réunion	ECOSTRILL	LA RÉUNION	Banalisation	Ecodas	49	65
Saint-Louis La Réunion	ECOSTRILL	LA RÉUNION	Banalisation	Ecodas	4 623	6 082
Saint-Louis La Réunion	ECOSTRILL	LA RÉUNION	Banalisation	Ecodas	12 644	16 635
Fort de France	La Martiniquaise de valorisation	MARTINIQUE	Incinération	UIOM	8 459	11 129
Saint-Martin	ECOMPAGNIE MEDICAL WASTE SXM	ST-MARTIN	Banalisation	Strerilwave 440	508	668
Saint-Pierre-et-Miquelon	CHFD	ST-PIERRE-ET-MIQUELON	Banalisation	ECODAS T150	28	36
Saint-Barthélemy	OUANALAO ENVIRONNEMENT	SAINT-BARTHÉLEMY	Incinération	UIOM	136	179
<b>TOTAL</b>					<b>1 617 603</b>	<b>2 127 084</b>

La part du fret poursuit sa décroissance (20,5 % vs 22,7 % en 2019), celle des intrants évolue peu (43,7 vs 44 %) pendant que celle des opérations de traitement augmente (35,2 vs 32 % en 2019).

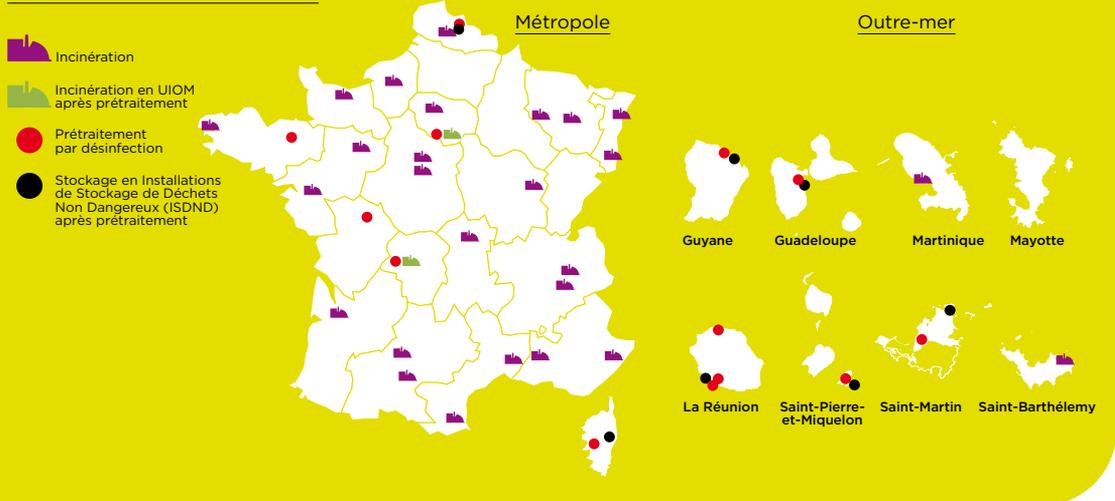
**Les axes d'amélioration**

Plusieurs évolutions devraient contribuer à ancrer davantage la filière dans l'économie circulaire au cours des prochaines années :

- l'intégration d'un pourcentage croissant de plastique recyclé dans les boîtes à aiguilles grand format et l'introduction à terme de matière recyclée dans les boîtes petit format et les fûts plastique.
- le recyclage des DASRIe et de leurs contenants - boîte patient et caisse carton - qui, à la différence des contenants des DASRI conventionnels, ne seront pas incinérés. Par ailleurs, la nouvelle réglementation en matière de DASRIe permettra de les traiter en France, ce qui réduira les émissions liées à leur transport.
- la réutilisation des boîtes à aiguilles utilisées pour trier les DASRI conventionnels. La réglementation française actuelle impose des boîtes à usage unique. Mais, suite à l'adoption de la norme ISO 23907-2, DASTRI souhaite tester un dispositif de boîtes réutilisables dans un ou plusieurs sites pilotes. Selon les estimations de DASTRI, l'évolution de la réglementation sur ce sujet permettrait de réduire le total des émissions de 15 %.
- l'optimisation des tournées de collecte, une fois passés les perturbations consécutives à la pandémie de Covid-19.

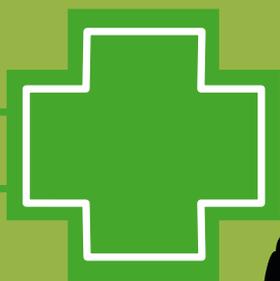


**Les installations de traitement**



# SENSIBILISER DIALOGUER CONVAINCRE

**Q**ui dit année hors norme, dit adaptation de la communication. En 2021, les pharmaciens sont toujours des relais d'information indispensables auprès de leur patientèle, en appui de la communication directe de DASTRI vis-à-vis des patients. Mais ils sont aussi des utilisateurs de la filière et des bénéficiaires pour leurs propres DASRI professionnels, dont la diversité – seringues des vaccins Covid et grippe, autopiqueurs des tests sérologiques, écouvillons, tubes et cassettes des tests rhinopharyngés –, complique les règles de tri. Sans oublier d'autres catégories de déchets, comme les équipements de protection individuelle (masques, gants, blouses, charlottes). D'où l'importance d'une communication spécifique.



+ 35 %

de BAA distribuées



## Communiquer avec les pharmaciens : flash-info, fiches pratiques et réseaux sociaux



Durant toute l'année 2021, DASTRI a réitéré ses consignes de tri concernant les déchets professionnels des pharmaciens.

## 1• L'impact de la pandémie sur la communication de DASTRI

La mobilisation de l'éco-organisme par le ministère de la santé dans l'urgence pour collecter et traiter les déchets de tests et de vaccins des pharmaciens, en dehors de son agrément, a fortement impacté l'activité en 2021. Dans les officines, dès le premier trimestre, les quantités de DASRI ont augmenté. Confrontés à cet afflux soudain, les pharmaciens ont vu leurs repères bousculés, qu'il s'agisse du nombre de boîtes à commander, des modalités de tri spécifiques à chaque type de déchets ou de la fréquence des enlèvements souhaitée. Perturbations qui, par voie de conséquence, se sont répercutées sur l'activité des prestataires de DASTRI. D'où l'importance d'une étroite communication entre DASTRI et les pharmaciens pour réorganiser au mieux les interactions.

### Encadrer l'action des pharmaciens concernant la collecte des DASRI professionnels

Pour fluidifier la filière et tenter d'endiguer les dérives – surconsommation de contenants, demandes d'enlèvements anticipées et/ou augmentation de leur fréquence qui perturbent les plannings des opérateurs –, DASTRI s'est appuyé sur une double démarche :

- exposer aussi clairement que possible les règles de tri, différentes selon qu'il s'agit des vaccins, des tests – antigéniques ou sérologiques – ou des autres déchets liés à ces activités. D'où l'envoi d'un flash-info et d'une fiche pratique en mars – également distribuée par les chauffeurs des opérateurs lors de leurs passages en pharmacie –, et le recours aux réseaux sociaux : rappel des consignes sur Facebook. Puis, en mai, une émission « spéciale DASRI » sur Pharमारadio avec pour invités Laurence Bouret, déléguée générale de DASTRI, et Fabrice Camaioni, président de la commission Métier à la FSPF.
- organiser un suivi des quantités collectées et des réclamations remontées par la plateforme d'accueil, pour identifier les dérives et engager les actions adéquates. Ce suivi a débouché en mars sur une campagne auprès d'environ 250 points de collecte « sensibles » : par téléphone dans l'Hexagone dans 171 officines ; via des visites des facilitateurs DASTRI dans 70 pharmacies ultramarines. Puis sur 2 000 appels téléphoniques tout au long de l'année pour accompagner les pharmaciens et rappeler les consignes de tri.

### Visibilité renforcée auprès des institutionnels

Plus visible, dans le contexte de la pandémie, la problématique des DASRI a incité les parlementaires à entrer en relation avec l'éco-organisme. DASTRI a ainsi échangé avec une dizaine de députés et sénateurs en 2021, dont cinq élus de

La Réunion et de Mayotte. Sujets abordés : les modalités de financement de la prise en charge des déchets professionnels par la filière, les spécificités du geste de tri à La Réunion et à Mayotte et le recyclage des DASRI. Le 3 février, Laurence Bouret a été auditionnée par la commission temporaire vaccination du Conseil économique, social et environnemental. Et le 9 septembre, à l'Assemblée nationale par Cédric Villani, membre de la commission des Affaires économiques, dans le cadre du PLF 2022, pour identifier les difficultés rencontrées et les pistes d'amélioration en matière de traitement et de recyclage des DASRI.

## **2• Les pharmaciens, relais clé vis-à-vis des patients**

En parallèle des actions de sensibilisation spécifiques concernant les déchets professionnels, l'éco-organisme a poursuivi ses démarches d'information des pharmaciens, partant du constat qu'ils sont des relais privilégiés auprès de la patientèle. Qui, mieux que les pharmaciens, répartis dans 21 000 points de contact, est à même de convaincre le public très diffus des 1,8 million de bénéficiaires du dispositif DASTRI ?

### **Les pharmaciens, interlocuteurs au quotidien des patients en auto-traitement**

L'enquête IFOP 2021 l'a confirmé : le pharmacien est perçu comme l'interlocuteur privilégié du patient pour s'informer sur la gestion de ses DASRI. Et la sensibilisation au geste de tri commence avec le fait de proposer systématiquement une boîte DASTRI. 2/3 tiers des pharmaciens disent le faire aujourd'hui. Il reste donc des marges de progression. Et c'est à fortiori le cas lorsqu'ils vendent un autotest de dépistage du VIH. D'où la démarche engagée par DASTRI auprès de la HAS depuis plusieurs années, pour obtenir qu'une alerte « boîte DASTRI » soit intégrée dans les logiciels de dispensation.

### **DASTRI-Pharmaciens : une communication multicanale**

Plusieurs canaux sont utilisés par l'éco-organisme pour rester en contact avec les pharmaciens :

- le site internet - reconnu selon l'enquête IFOP comme le premier canal d'information -, où ils disposent d'un espace dédié.
- les flash infos envoyés à chaque pharmacien, pour les alerter sur les sujets opérationnels. 13 flashs-info leur ont été adressés en 2021, dont 5 concernaient la collecte des pompes patch commercialisées par la société Insulet.
- le relais des chauffeurs qui visitent les officines à l'occasion des enlèvements de déchets, dont le rythme est fonction du tonnage annuel collecté (semestriel à hebdomadaire).



**Laurence Bouret et  
Ericka Bareigts, maire de  
Saint-Denis, à La Réunion**



**20 140**  
**+ 38 % vs 2020**  
**x2 en deux ans**

La forte progression des demandes réceptionnées par la plateforme d'accueil témoigne des perturbations engendrées par la pandémie. Les demandes émanent à 93 % des pharmaciens et portent dans 60 % des cas sur des sujets de collecte.

# BAROMÈTRE IFOP-DASTRI PHARMACIENS\*

## DES PROFESSIONNELS IMPLIQUÉS, MAIS IL EXISTE DES MARGES DE PROGRESSION

Si les pharmaciens sont globalement plutôt bien impliqués dans le fonctionnement de la filière, la 8<sup>e</sup> édition du baromètre permet néanmoins d'identifier plusieurs pistes d'amélioration, qu'il s'agisse des DASRI patients ou professionnels.

### DISTRIBUER LES BAA AUX BÉNÉFICIAIRES



Mais seulement :



### SAVOIR CONSEILLER LES PATIENTS SUR CE QU'IL FAUT METTRE DANS LA BOÎTE

Quels produits faut-il mettre dans les boîtes DASTRI ? Bien conseiller les patients suppose de connaître soi-même les bonnes réponses. Questionnés sur 10 produits soumis à leur évaluation, **4 %** seulement des pharmaciens font un sans-faute. Les capteurs de glucose en continu et leurs applicateurs sont la principale source d'erreur.



### ÊTRE POINT DE COLLECTE ?

Pourquoi 10 % des officines n'étaient-elles pas encore PDC fin 2021 ?



**35%** n'ont pas prévu de s'inscrire



**68%** ignorent qu'ils vont avoir l'obligation de collecter les DASRI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ce taux est de **94%** en outre-mer.

### SAVOIR TRIER SES DÉCHETS COVID

Environ **60%** des pharmaciens jettent les déchets de tests antigéniques – écouvillons, tubes et cassettes – dans les boîtes DASTRI, alors que la consigne est de jeter ces déchets non perforants en vrac dans les caisses carton avec les boîtes des patients.



### S'INFORMER SUR LA GESTION DES DASRI

Le site DASTRI est le principal canal d'information des pharmaciens sur la filière. Il est cité par

**73%** des répondants.

**+ 11 pts** vs 2020

\* Enquête conduite par téléphone du 20 septembre au 4 octobre 2021 auprès de 609 pharmaciens

\*\* Prévues par la loi AGECS depuis février 2020

# BAROMÈTRE IFOP-DASTRI PATIENTS\*

## LES DASRIe, UN NOUVEAU DÉFI POUR ANCRER LES BONNES PRATIQUES DE TRI

Près de dix ans après la création de la filière, le geste de tri est adopté par une majorité de patients. Outre certaines catégories d'utilisateurs de DM conventionnels, plus éloignés du dispositif, le prochain défi de l'éco-organisme concerne les utilisateurs de DM avec électronique.

### GÉRER SES DASRI PERFORANTS : UNE PRATIQUE AUJOURD'HUI MAJORITAIRE...

**76 %**

regroupent leurs DASRI dans un contenant qu'ils rapportent dans un PDC DASTRI

**16 %**

jettent leurs perforants avec les déchets ménagers (dans un contenant ou en vrac)

**8 %**

les jettent dans les recyclables (dans un contenant ou en vrac)



### ... MAIS QUI VARIE EN FONCTION DE LA CATÉGORIE D'APPARTENANCE

Ils ont adopté le bon geste

mais seulement

**92 %**

des adhérents à une association de patients

**43 %**

des non adhérents

**84 %**

des patients chroniques

**36 %**

des patients de courte durée

**83 %**

des plus de 35 ans

**47 %**

des moins de 35 ans

### ET LES DASRIe ?

**Pompes patch**

**60 %**

se sont appropriés les bonnes pratiques

Dépôt du carton dédié, une fois plein, en pharmacie

+ 6 pts vs 2020



**Capteurs de glucose en continu**

Un vrai casse-tête pour les utilisateurs car les circuits de tri diffèrent selon les marques et les conceptions



### OÙ S'INFORMER ?

**50 %**

des patients ont été conseillés par leur pharmacien

**25 %**

ont consulté le site DASTRI

**25 %**

ont reçu de l'information de leur association



### LE DIGITAL, SOURCE D'INFORMATION DES PATIENTS DE COURTE DURÉE

**38 %**

consultent le site internet DASTRI

**30 %**

les réseaux sociaux DASTRI : Facebook et Twitter

**30 %**

scannent le QR code de la boîte



\* Enquête réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 6 septembre au 20 octobre 2021 auprès de 3 237 patients en auto-traitement.



### **Partenariat DASTRI-LifeScan**

Reconduit en 2021, ce partenariat a permis de distribuer 30 000 kits pour sensibiliser des utilisatrices temporaires du dispositif DASTRI - les femmes atteintes de diabète gestationnel -, au tri de leurs DASRI perforants durant leur grossesse.



- des campagnes radio, à l'instar de celle organisée sur Pharmaradio du 7 au 13 juin 2021 dans six territoires ultramarins, pour rappeler les obligations de la loi AGECE.
  - la DASTRINews semestrielle, une lettre électronique qui a pour objectif de les informer de l'actualité de la filière.
- Par ailleurs, depuis plusieurs années, DASTRI poursuit un programme de conférences auprès des étudiants en pharmacie pour les sensibiliser aux problématiques de fin de vie des produits. En 2021, neuf sessions ont été organisées pour environ 350 étudiants de 5e ou 6e année.

### **3• Communiquer avec les patients**

En parallèle de l'interface patient/pharmacien, DASTRI s'efforce de sensibiliser les personnes qui relèvent de la filière en développant d'autres modes de communication. Une approche diversifiée qui s'appuie sur une analyse des besoins.

#### **Des comportements différenciés selon les profils et les territoires**

En 2014, DASTRI a construit avec l'IFOP un questionnaire qui permet de donner la parole aux patients et utilisateurs d'autotests. Reconduit chaque année, en partenariat avec la FFD, ce baromètre permet de mesurer les évolutions en comparant les comportements des personnes adhérentes à une association de patients avec ceux des personnes non adhérentes. Mais également les spécificités tenant à l'âge ou à la nature de la pathologie : chronique ou de courte durée. Et de les croiser avec les supports d'information privilégiés par ces publics. Les résultats de la 8<sup>e</sup> édition démontrent, une fois encore, des différences importantes entre ces différentes catégories.

Autre paramètre à prendre en compte pour piloter la communication à destination des patients : les taux de collecte constatés à une échelle fine du territoire. Ils permettent d'identifier des territoires prioritaires où l'éco-organisme doit porter un effort particulier.

Enfin, avec l'arrivée sur le marché des équipements électriques et électroniques associés à des dispositifs médicaux perforants, le type de DM utilisé constitue un autre clivage dans l'appropriation des bonnes pratiques.

#### **Articuler pédagogie sur le geste de tri..**

Pour s'adresser en direct à l'ensemble des patients, DASTRI utilise les moyens digitaux :

- le site internet, deuxième source d'information après le pharmacien
- les réseaux sociaux, principalement Facebook, où DASTRI prodigue régulièrement les bonnes pratiques concernant le tri des déchets perforants.



### **Exposition**



L'éco-organisme soutient Rodrigo Reinoso, jeune artiste franco-argentin et ambassadeur DASTRI.

• des Livestream : en association avec le Diabétopole pour une session « spéciale DASRI » le 22 juin, mais également avec Type1EU, une organisation européenne qui réunit des patients diabétiques de type 1, ou encore à l'occasion de l'exposition de Rodrigo Reinoso, un artiste qui utilise ses déchets perforants pour créer.

**... et actions de communication sur certains territoires**

En 2021, DASTRI a développé des actions de communication spécifiques dans certains territoires prioritaires :

- en Corse, l'éco-organisme a poursuivi, pour la cinquième année consécutive, la diffusion de spots TV sur France 3 Corse et France 3 via Stella, deux fois par jour avant les journaux d'information, de janvier à avril puis de juillet à décembre. Alors que le taux de collecte n'était que de 21 % en 2017, il a presque rejoint la performance nationale avec un taux de 75 % en 2021. DASTRI était également présent aux côtés de l'AFD 20 à la 7<sup>e</sup> édition du Salon du diabète le 14 novembre.
- en Île-de-France, diffusion de spots TV sur France 3 par période de quinze jours pendant toute l'année sauf juillet-août. Une démarche spécifique a été engagée auprès des élus de l'intercommunalité Est Ensemble, qui regroupe 9 communes et 420 000 habitants de Seine-Saint-Denis, mais n'a pas encore débouché sur des actions concrètes.
- en Martinique, DASTRI a préféré passer par le canal des médecins généralistes pour impliquer les patients. Un courrier co-brandé URLM-DASTRI, accompagné de cartes mémo, a été adressé par la présidente de l'URLM aux 400 médecins généralistes, pour leur recommander de prescrire une boîte DASTRI sur l'ordonnance.

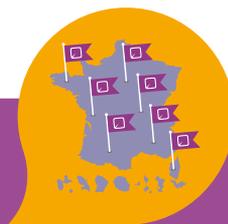
**4• Animer le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes**

**Les TOLP, saison 5**

Pour la cinquième année, DASTRI a proposé aux différentes parties prenantes de la filière à l'échelle régionale - ARS, collectivités locales, représentants des pharmaciens, des PSAD, des infirmiers et des médecins, associations de patients, opérateurs - d'échanger lors d'une session « les Territoires Ont La Parole ». En raison de l'actualité très dense de l'année 2021, cette saison 5 s'échelonne sur deux ans.

**Le Comité des Parties Prenantes**

Nouvelle instance créée par la loi AGECE, le CPP est en cours de constitution. DASTRI souhaite obtenir une dérogation pour y intégrer, avec droit de vote, des représentants non prévus par les textes : associations de patients (vs consommateurs) et création d'un collège des institutions de santé (CNAM, HAS, ANSM) et des pharmaciens (CNOP et syndicats).



**LES TERRITOIRES ONT LA PAROLE SAISON 5**

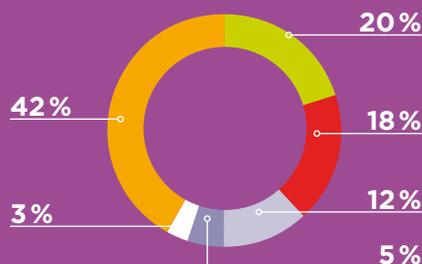
**9** réunions **132** participants



- Collectivités locales
- ARS
- Opérateurs et facilitateurs DASTRI
- Associations (patients et environnement)
- Autres (Ademe, Observatoire de déchets, DREAL...)
- Professionnels de santé (organisations représentant pharmaciens, infirmiers, médecins, PSAD et hôpitaux)

**PLAN D'ACTION 2021**

**40** nouvelles demandes recensées\* regroupées en six catégories



- Communication
- Statistiques
- Formation
- Animation
- Autres
- Sécurité

\*Pour 8 régions

# l'équipe et la

DASTRI est une association loi de 1901 à but non lucratif, regroupant l'ensemble des entreprises du médicament et des fabricants et distributeurs de dispositifs médicaux qui mettent sur le marché des produits qui, après usage par les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests de diagnostic, génèrent des DASRI perforants.

## L'équipe DASTRI

Volontairement réduite, l'équipe DASTRI compte moins d'une dizaine de collaborateurs permanents.



Outre **Laurence Bouret**, Déléguée Générale depuis janvier 2013, qui pilote les évolutions de l'éco-organisme au plan stratégique et opérationnel,

**le comité de direction est composé de trois personnes :**

### **François-Xavier Heurton**

Directeur Administratif et Financier. Il est l'interlocuteur privilégié des adhérents de l'éco-organisme et, à ce titre, pilote notamment la campagne annuelle de déclaration des produits mis en marché. François-Xavier est également référent DASTRI pour les territoires d'outre-mer.



**Sébastien Grillet**, Directeur des Opérations. Il est responsable de l'approvisionnement du réseau pharmaceutique, de la collecte des déchets et du reporting permettant de piloter l'activité et de rendre compte aux autorités de tutelle et aux parties prenantes.



**Nadia Meyer**, Directrice de la Communication. Responsable de la stratégie de communication, elle conçoit et met en œuvre les actions permettant d'informer et de sensibiliser les parties prenantes, pour contribuer à atteindre les objectifs fixés par le cahier des charges.

L'équipe est complétée par :

**Romain Girard**, responsable SI et adjoint du Directeur des Opérations

**Julien Lanzarini**, responsable innovation et éco-conception

**Calvin Guichard**, chargé de collecte

**Grégoire Caracotch** et **Claudine Minssart**, pharmaciens à Archamps, assurent les formations DASTRI en facultés de pharmacie

Dans les DROM-COM, DASTRI s'appuie sur un facilitateur dans chaque territoire.

## La gouvernance

L'association, dont l'agrément par les pouvoirs publics a été élargi jusqu'au 31 décembre 2022 aux équipements électriques et électroniques associés à des dispositifs médicaux perforants, est placée sous la responsabilité d'un Conseil d'administration et d'un Bureau et sous la tutelle de trois ministères.

La commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (CiFREP) est chargée de rendre des avis consultatifs et publics sur différents sujets relatifs à la filière tels que projet d'arrêté portant cahier des charges, demande d'agrément de l'éco-organisme, projet d'arrêté relatif aux modulations des contributions financières versées par les producteurs.

Par ailleurs, DASTRI travaille à la mise en place du comité de parties prenantes de la filière.

# gouvernance

## Conseil d'Administration et Bureau

Le Conseil d'administration de DASTRI compte neuf membres représentant trois collèges : Médicaments (5 sièges), Dispositif Médical (2 sièges), Dispositif Médical In Vitro (2 sièges). L'assemblée générale du 30 mars 2021 a procédé au renouvellement des administrateurs pour une durée de trois ans.

### Les membres du Conseil d'administration sont :

#### • dans le collège Médicaments :

Patrick Emiel (Novo Nordisk)  
Yannick Jegou (MSD)  
Pascal Joly (Medac)  
Jean-Marc Lacroix (Sanofi-Aventis France)  
Timothée Perache (Pfizer SAS)

#### • dans le collège Dispositif Médical :

Marie Pené-Marie (Roche Diabetes Care France)  
Patrick Wernette (Insulet France)

#### • dans le collège Dispositif Médical In Vitro

Jean-François Flamant (Ypsomed France)  
Méliani Réda Rebzani (LifeScan France SAS)

En 2021, le Conseil s'est réuni six fois : 11 mars, 30 mars, 17 juin, 23 septembre, 8 novembre et 14 décembre 2021.

Les membres du Bureau de DASTRI ont été réélus lors du Conseil d'administration du 30 mars : Yannick Jegou (MSD), président, Jean-Marc Lacroix (Sanofi-Aventis France), vice-président ; Marie Pené-Marie (Roche Diabetes Care France), secrétaire, et Pascal Joly (Medac), trésorier.

## Ministères de tutelle

L'éco-organisme est placé sous la tutelle conjointe de trois ministères :

- Ministère des Solidarités et de la Santé
- Ministère de la Transition écologique
- Ministère de l'Intérieur

Le censeur d'État de DASTRI est M. Jean Bemol (ministère de l'Économie et des Finances).

## Commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (CiFREP)

La loi AGECE du 10 février 2020 réforme la gouvernance des filières REP. Elle crée une commission inter-filières, la CiFREP, qui remplace la CFREP, laquelle pouvait se tenir en formation transversale et en formation spécifique DASRI.

La CiFREP est composée d'un président, nommé par le ministre chargé de l'environnement, et de cinq collèges, composés chacun de cinq représentants : producteurs, collectivités territoriales, associations, opérateurs de la gestion des déchets, État. La réforme de la gouvernance des filières REP acte ainsi la disparition du collège des éco-organismes qui était constitutif de la CFREP en formation transversale.

Par ailleurs, la composition des cinq collèges de la CiFREP ne reflète pas les spécificités de la filière DASTRI : représentation très limitée ou absence de représentants des principaux acteurs de la filière (entreprises du médicament et des fabricants de dispositifs médicaux au sein du collège producteurs, des associations de patients au sein du collège associations et de représentant du ministère des Solidarités et de la Santé au sein du collège de l'État). Le président peut toutefois inviter des représentants spécifiques à la filière, en fonction de l'ordre du jour.

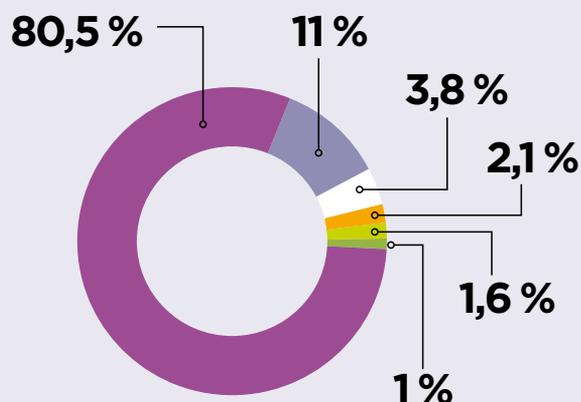
En 2021, la CiFREP, qui se réunit en moyenne deux fois par mois, a mis à l'ordre du jour des sujets concernant la filière DASTRI le 25 novembre – pour délibérer sur l'Info-Tri –, et le 22 décembre 2021, pour examiner la demande d'agrément de l'éco-organisme.

# données financières

Le montant total des cotisations appelé en 2021 s'élève à 9 840 691 euros HT. 8 805 175 euros ont été engagés sur l'exercice 2021, soit 89,5 % du budget prévisionnel.

Une subvention de près d'un million d'euros a été attribuée à DASTRI par les pouvoirs publics pour prendre en charge les DASRI professionnels des pharmaciens (tests et vaccination Covid-19, vaccination contre la grippe).

## Budget DASRI PAT sous agrément, hors subvention



### Opérations

- fabrication des boîtes à aiguilles, des caisses carton et des fûts plastique
- opérations de collecte et de traitement
- logistique de distribution des boîtes à aiguilles et des contenants de stockage
- système d'informations

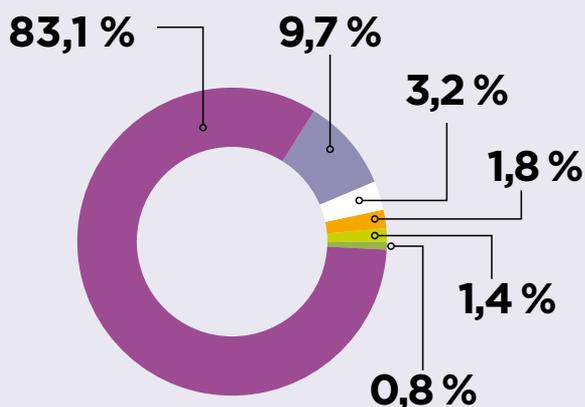
### Coûts de structure

- salaires et prestations RH
- frais généraux

### Communication

- information et sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes : patients et utilisateurs d'autotests, pharmaciens et autres professionnels de santé, collectivités locales et adhérents
- études sociétales et comportementales

## Budget DASRI PAT + DASRI Pro subvention incluse



### Obligations légales

Commissariat aux comptes, impôts et taxes, dotation aux amortissements

### Autres

Expert-comptable, consultants-experts, avocats

### Recherche et Développement

- rédaction d'un référentiel de sécurisation
- préparation à la mise en place de l'expérimentation boîtes intelligentes
- préparation à la mise en place d'une ligne de séparation des DASRIe

**AFD 20** Association Les diabétiques de Corse

**AGEC (loi)** Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, promulguée le 11 février 2020

**ANSM** Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**ARN** Acide ribonucléique

**ARS** Agence Régionale de Santé

**BAA** Boîtes à Aiguilles : contenants distribués gratuitement aux patients et aux utilisateurs d'autotests pour qu'ils stockent leurs déchets de soins perforants conventionnels

**CiFREP** Commission inter-Filières de Responsabilité Élargie des Producteurs. Instance de gouvernance qui remplace la CFREP (Commission de Filières à Responsabilité Élargie des Producteurs) en formation transversale et en formation spécifique

**CNAM** Caisse nationale d'assurance maladie

**CNOP** Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

**CPP** Comité de parties prenantes. Nouvelle instance de gouvernance des filières REP créée par la loi AGECE.

**DASRI** Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

**DASRIe** Déchets résultant des équipements électriques et électroniques associés à des dispositifs médicaux

**DASRI PAT** Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux des Patients en Auto-Traitement

**DASRI PAT PCT** Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux des Patients en Auto-Traitement Piquants, Coupants Tranchants

**DGS** Direction Générale de la Santé au ministère des Solidarités et de la Santé

**DM** Dispositifs Médicaux, tels que seringues, aiguilles, cathéters...

**DREAL** Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

**DROM-COM** Départements et Régions d'outre-mer-Collectivités d'outre-mer

**EPI** Équipements de Protection Individuelle

**FFD** Fédération française des diabétiques

**FSPF** Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France

**GES** Gaz à effet de serre

**HAS** Haute Autorité de Santé

**IFOP** Institut de sondage

**ISDND** Installations de stockage de déchets non dangereux

**OPCT** Opérateurs de Collecte et de Traitement

**PAT** Patient en Auto-Traitement : personne qui s'administre un traitement médical et/ou réalise de l'auto-surveillance hors structure de soins et sans l'intervention d'un professionnel de santé (médecin, infirmière...).

**PCR** Polymerase Chain Reaction ou Réaction en Chaîne par Polymérase, l'un des types de test utilisé pour dépister la Covid-19

**PCT** Piquants, Coupants, Tranchants : appellation des déchets d'activité de soins perforants

**PDC** Points de collecte : points du réseau DASTRI où les bénéficiaires de la filière DASTRI doivent déposer leurs boîtes à aiguilles

**PLF** Projet de Loi de Finances

**PSAD** Prestataires de santé à domicile

**PUI** Pharmacie à Usage Intérieur. Désigne les pharmacies relevant d'un établissement de soins, tels qu'hôpital ou clinique

**REP** Responsabilité Élargie du Producteur : concept, qui découle du principe du pollueur-payeur, au nom duquel un producteur ou distributeur est responsable de la prise en charge, notamment financière, des déchets résultant de l'usage des produits qu'il a mis sur le marché.

**TOLP** Les Territoires Ont La Parole : réunions des parties prenantes de la filière organisées par DASTRI à l'échelon régional

**UCD** Unité Commune de Dispensation : désigne les solutions médicamenteuses conduisant à une injection

**UDM** Unité de Dispositif Médical

**URLM** Union Régionale des Médecins Libéraux de Martinique

**URPS** Union Régionale des Professionnels de Santé (de pharmaciens, d'infirmiers, de médecins...). Elle représente les professionnels de santé exerçant en libéral sur le territoire.

**WG 8** Groupe de travail dédié aux contenants pour objets tranchants du comité technique ISO/TC84



Conception et réalisation : BCW  
Photos : Côme Bardon



40 avenue Kléber - 75116 Paris  
Tél. : 09 72 47 82 08  
[www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)

